

*Sous réserve de la validation
des commissaires aux comptes*



**Rapport de gestion
du Conseil d'administration
Exercice 2010**

SOMMAIRE

1. Faits marquants.....	P. 3
2. L'activité	P. 6
3. Comptes consolidés	P.13
4. Comptes sociaux de CNP Assurances.....	P.17
5. Perspectives de développement	P.20
6. Le contrôle interne.	P.21
7. Informations sociales et environnementale.....	P.36
8. Le gouvernement d'entreprise	P.46
9. Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration	P.50
10. Bilan des opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions	P.51
11. Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution	P.52
12. Organes d'administration et de direction	P.56

1 FAITS MARQUANTS

1.1 Premier semestre

- Généralisation d'une offre dépendance MGEN, réassurée par la CNP

A compter du 1^{er} janvier 2010 la prestation dépendance totale, réassurée à 50% par la CNP, est incluse dans les garanties statutaires de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale pour l'ensemble des adhérents et leurs conjoints.

Avant le 1^{er} janvier 2010, 3 millions de personnes en France étaient couvertes par une assurance dépendance, l'offre de la MGEN porte leur nombre à 5 millions ; l'augmentation du nombre des assurés permettra d'affiner la tarification de cette garantie.

- Finalisation de la cession de la participation dans le groupe Global Seguros

Après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, CNP Assurances a finalisé le 3 mars 2010 la transaction avec Rentipar Seguros SGPS ayant pour objet la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, S.A. et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, S.A. (Global Seguros), pour un montant total final de 114,6 millions d'euros, valorisant ainsi les deux sociétés à 137,2 millions d'euros pour 100 % du capital. Cette opération permet à CNP Assurances de dégager une plus-value d'environ 30 M€.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

- Assemblée générale annuelle de CNP Assurances

L'assemblée générale du 25 mai 2010 a notamment approuvé un dividende de 3 euros par action, mis en paiement le 1^{er} juin 2010.

Par ailleurs, les actionnaires ont voté en faveur d'une division par 4 du nominal de l'action CNP Assurances. Cette opération, sans coût pour l'actionnaire, vise à renforcer les échanges sur le titre. Elle permettra en outre une meilleure accessibilité de l'action CNP Assurances aux actionnaires individuels. La division du nominal est effective au 05 juillet 2010.

- Prolongation de la convention de partenariat entre la Mutuelle Nationale Territoriale et CNP Assurances

Le 10 juin 2010, CNP Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 leur convention de partenariat qui expirait fin 2012.

Compte tenu de la place significative qu'elle occupe dans le secteur des mutuelles de fonctionnaires et auprès des collectivités locales, CNP entretient de longue date des relations régulières avec la MNT, première mutuelle de la Fonction Publique Territoriale. Les deux partenaires ont ainsi souhaité conclure un accord significatif, qui s'inscrive dans la durée, à partir du socle de la prévoyance.

La coopération entre la MNT et CNP vise :

- pour la MNT à asseoir sa position de mutuelle référente de la Fonction Publique Territoriale ;
- pour CNP à élargir notablement ses activités sur ce secteur.

La prolongation anticipée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2017 consolide, dans un cadre sécurisé et cohérent, le partenariat original que CNP Assurances a bâti depuis plus de 60 ans avec les mutuelles de la Fonction Publique d'Etat, Territoriale et Hospitalière.

- Récompenses pour les contrats multisupports

Les produits multisupports de La Banque Postale et de la Caisse d'Epargne figurent dans le classement des « Trophées du Revenu ».

Le magazine Le Revenu a attribué deux de ses prix pour l'année 2010 à La Banque Postale : un Trophée d'Or pour Cachemire dans la catégorie contrats multisupports diversifiés (16 à 50 fonds) et un Trophée de Bronze pour Vivaccio dans la catégorie contrats multisupports actifs (2 à 15 fonds).

Trois prix reviennent aux produits proposés par les Caisses d'Epargne, dont un Trophée d'Or à Nuances Privilège dans la catégorie contrats multisupports offensifs (plus de 50 fonds). Des Trophées de Bronze ont été attribués à Nuances 3D (contrats multisupports diversifiés de 16 à 50 fonds) et Nuances Plus (contrats multisupports diversifiés de 16 à 50 fonds).

1.2 Deuxième semestre

- Emission de 750 millions d'euros de dette subordonnée

CNP Assurances a émis le 14 septembre 2010 750 millions d'Euros d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

L'opération, placée sur le marché institutionnel, a été souscrite deux fois.

Les obligations portent intérêt au taux fixe de 6% avec une marge initiale de 347,2 points de base. A partir de 2020, les obligations porteront intérêt à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (step-up) de 100 points de base.

La notation des obligations est de A pour Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés.

Les obligations ont été structurées dans l'objectif d'être admissibles sur un plan réglementaire et pour l'agence de notation, dans leurs limites respectives. La structure de l'opération prend également en compte les dernières indications relatives au capital « Tier 2 » dans le futur cadre de Solvabilité II.

Le but de l'opération est d'accompagner le développement de CNP Assurances. Le succès remporté confirme l'intérêt et la confiance des investisseurs français et étrangers dans la solidité financière du groupe.

- CNP Assurances prend le contrôle de MFPrévoyance SA et renforce ses liens avec les mutuelles de la Fonction publique

Depuis plus de 60 ans, CNP Assurances et certaines mutuelles de la Fonction publique, regroupées au sein de MFP Services, ont bâti un partenariat fort qui a permis de développer conjointement la prévoyance auprès des fonctionnaires. Depuis la réforme du Code de la mutualité en 2002, le marché des mutuelles se concentre et de nouveaux groupes émergent tant dans le secteur interprofessionnel que de la Fonction publique sous la pression d'une réglementation plus contraignante et de la concurrence.

Dans ce contexte, MFP Services et CNP Assurances ont souhaité asseoir leur partenariat et le faire évoluer vers un partenariat de nature structurelle. La prise de participation de CNP Assurances dans MFPrévoyance SA en août 2010 permet de renforcer leurs liens et unir leurs forces afin de :

- conforter leur positionnement en prévoyance mutualiste des fonctionnaires;
- accélérer leur développement dans le monde de la prévoyance collective;
- participer à la couverture de nouveaux risques comme les affections de longue durée;

- appuyer les mutuelles de fonctionnaires dans leur offre de services aux entreprises.

La MGEN s'est associée au projet en devenant l'actionnaire mutualiste le plus important d'une holding détenue à 51 % par les mutuelles (la MGEN avec les partenaires mutualistes historiques de MFPrévoyance SA : MGEFI, MCDéf, MMJ, MNAM, MPCDC, MFFOM*) et à 49 % par CNP Assurances. Cette holding contrôle désormais 28 % de MFPrévoyance SA., CNP Assurances détient en direct 51 % du capital de MFPrévoyance SA et MFP Services conserve également en direct 21 % du capital.

MFPrévoyance SA dispose aujourd'hui de tous les atouts nécessaires à son développement sur le marché de la prévoyance collective. La société offre ainsi un appui aux mutuelles partenaires et à l'ensemble du mouvement mutualiste pour développer leur offre de prévoyance pour les fonctionnaires et une alternative solide pour les entreprises petites et moyennes sur un marché en pleine concentration. MFPrévoyance SA entend également promouvoir ses offres en s'ouvrant au courtage et aux entreprises par le canal des réseaux mutualistes.

MFP Services est une union de mutuelles des fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière. Elle gère, par délégation de service public, le régime obligatoire d'Assurance maladie de 1,5 million de fonctionnaires. Dans le même temps, elle assure pour 19 mutuelles de l'union la gestion de leurs offres de complémentaire santé.

Première mutuelle santé française, la MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Elle fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite.

- Récompenses pour la garantie perte d'emploi Protection Active Emploi

Après avoir obtenu au printemps 2010 « L'argus d'or de l'innovation produit ou service », Protection Active Emploi, la garantie perte d'emploi pour les emprunteurs du Crédit Immobilier de France, s'est vu décerner en septembre 2010 le « Trophée de l'innovation produit assurance de personnes ».

Protection Active emploi est le seul contrat d'assurance en couverture de prêt immobilier qui permette:

- de réduire la période de chômage grâce à un service d'outplacement performant;
- d'aider immédiatement l'emprunteur à financer ses frais de recherche d'emploi;
- de préserver la capacité de remboursement du prêt si la période de chômage se prolonge.

Avec 34% de taux de pénétration, Protection Active Emploi est un réel succès. Pour les offres perte d'emploi, ce taux est sur le marché souvent inférieur à 10% ; de nombreuses banques se situant aux alentours de 3%.

1.3 Evènements post clôture

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

* MGEFI : Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie ; MCDéf : Mutuelle Civile de la Défense ; MMJ : Mutuelle de Ministère de la Justice, MNAM : La Mutuelle Nationale Aviation Marine ; MPCDC : Mutuelle du Personnel de la Caisse des Dépôts ; MFFOM : Mutuelle familiale France et Outre Mer.

2 L'ACTIVITÉ

2.1 L'environnement économique et financier

Dans un contexte de reprise mondiale particulièrement vive pour les pays émergents l'année 2010 a été marquée par les crises des dettes souveraines européennes.

A la suite de l'adoption en 2009 de vigoureux plans de relance budgétaire et de politiques monétaires très expansionnistes dans la plupart des pays, l'économie mondiale a continué de progresser à un rythme soutenu au cours du premier semestre 2010. Cependant la différence de rythme de croissance entre les pays émergents et les pays développés a été importante, de nombreuses économies émergentes sont revenues à des niveaux de production supérieurs à ceux d'avant la crise, alors que le dynamisme des économies avancées était inférieur à leur potentiel.

Les économies ont donc été confrontées à des problématiques très différentes, avec d'un côté des pays en surchauffe avec résurgence des tensions inflationnistes et de l'autre des pays faisant face au risque de déflation (Etats-Unis, Europe) impliquant des réponses de politiques économiques divergentes.

Le second semestre 2010 a subi une décélération de la croissance notamment dans les pays émergents qui ont éprouvé la nécessité de retrouver un sentier de croissance plus soutenable après une sortie de récession très rapide : la reprise économique a engendré des tensions sur leur appareil productif et provoqué des tensions inflationnistes si bien que les banques centrales ont dû adopter des politiques un peu plus rigoureuses. De fait à compter du troisième trimestre, la croissance des grands pays émergents d'Asie a fléchi, sous l'effet conjugué de la fin des mesures de soutien budgétaire, du durcissement de la politique monétaire et du ralentissement de la demande des économies avancées.

Du côté des pays industrialisés le risque de voir l'économie retomber en récession s'est estompée malgré un ralentissement du taux de croissance au second semestre 2010.

Dès septembre 2010, les responsables de la politique économique américaine se sont prononcés en faveur d'un soutien de la demande, face au niveau élevé du chômage et à un marché immobilier toujours convalescent. Pour éloigner le risque de rechute de l'activité la Réserve fédérale américaine a décidé d'assouplir davantage sa politique par le biais d'achats supplémentaires de titres du Trésor américain. Ce second plan d'assouplissement quantitatif qui cherche à réduire les taux d'intérêt de long terme afin de soutenir l'investissement des entreprises et des ménages a été complété par l'adoption de mesures de relance budgétaire (prolongement des baisses et des crédits d'impôts et des allocations chômage).

La zone euro s'est caractérisée par une forte hétérogénéité entre pays. La croissance a été globalement modérée (1,6% en moyenne) mais avec d'importantes divergences : elle est tirée par la dynamique allemande et par la demande intérieure française, alors qu'elle est pénalisée par la contraction de l'activité des pays périphériques. La crise des dettes souveraines, a contraint plusieurs pays à mettre en place des plans d'austérité budgétaire qui ont commencé à peser sur leur dynamique de croissance. La Grèce, l'Irlande et l'Espagne ont encore enregistré une croissance négative en 2010 (de respectivement -4,3%, -0,7% et -0,2%).

A la suite de la défiance manifestée par les investisseurs à l'égard de la situation des finances publiques des Etats les plus fragiles de la zone euro (principalement Portugal, Grèce, Espagne, Irlande) l'année 2010 aura vu l'éclatement d'une crise des dettes souveraines sans précédent en zone euro, se concrétisant notamment par le sauvetage de deux pays, la Grèce et l'Irlande, et l'envolée des taux de rendements des pays périphériques.

La Grèce a commencé l'année 2010 avec les dégradations des agences de notation et la révision importante de son déficit budgétaire a suscité un doute quant à sa crédibilité. Le pays a tenté de regagner la confiance des investisseurs en annonçant dès février un plan budgétaire drastique, mais en

vain. D'un niveau de 5,80% en début d'année, les rendements 10 ans grecs passaient à 7,4% à la mi-avril malgré le soutien de la Banque centrale européenne et la création d'un premier plan d'urgence pour atteindre des niveaux supérieurs à 12% à la suite de nouvelles dégradations de la notation financière. Finalement en avril 2010, la Grèce a dû se résoudre à demander l'aide de ses partenaires européens et du FMI, ceci aboutissant à la mise en place d'un plan de sauvetage de 110Mds d'euros assorti de restrictions budgétaires supplémentaires. Pour contenir cette crise de la dette souveraine, les pays de la zone Euro ont dû se doter en mai d'instruments d'intervention dont le Mécanisme européen de stabilité financière (EFSM) et le Fonds Européen de Stabilité Financière (EFSF) ayant pour but d'apporter une aide financière aux pays en difficultés.

L'annonce par le Portugal d'un nouveau plan budgétaire et par l'Irlande de nouvelles recapitalisations pour son secteur bancaire ont ravivé les tensions sur les dettes souveraines au dernier trimestre 2010. L'Irlande, fragilisée par le poids du sauvetage de son système bancaire a dû faire appel à l'aide extérieure, voyant notamment ses rendements obligataires passer au-dessus des 9%. Pour résoudre la crise bancaire irlandaise et rassurer les investisseurs, une aide de 85Mds d'euros a donc été proposée par les autorités européennes et le FMI.

Face aux incertitudes des dettes souveraines de l'Europe du sud, les investisseurs ont privilégié les titres dont la notation était la plus élevée induisant par là une baisse importante des rendements en Allemagne (2,11% au plus bas) et en France (2,46% pour l'OAT 10 ans au plus bas avant de terminer l'année à 3.34%)

Le comportement des marchés actions en 2010 aura été marqué par une forte volatilité résultant notamment de la faible visibilité sur les perspectives de croissance des économies développées à court-moyen terme et des doutes sur la réactivité et de l'ampleur des solutions des Etats de la zone euro face aux difficultés des pays périphériques.

Les difficultés de ces derniers se sont traduites dans l'évolution de leurs indices boursiers : Grèce (-36%), Espagne (-17%), Italie (-13%), Portugal (-11%). Le comportement des marchés actions en 2010 aura été marqué par une forte dispersion entre les performances des indices pays puisque l'Europe du Nord à l'exception de l'Irlande aura vu ses indices boursiers terminer l'année en progression (dont l'Allemagne +16%). Le CAC 40 se situe entre les deux en enregistrant une baisse de -3,3%. Aux Etats-Unis, le S&P 500 affiche une progression supérieure à 11%. La performance des pays émergents mesurée par le MSCI Emerging Markets s'est élevée à plus de 17% en 2010.

Dan cet environnement économique et financier incertain les ménages français ont stabilisé leur taux d'épargne à un niveau élevé en maintenant une épargne de précaution et en privilégiant l'assurance vie : le marché de l'assurance vie-capitalisation progresse de 4% en 2010.

2.2 Activité de CNP Assurances

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 32,3 Md€ en baisse de 0,8 %. Le Groupe reste ainsi sur un niveau élevé de primes après une forte croissance en 2009 (+15,1 %).

L'activité commerciale est soutenue par l'épargne en Unité de Comptes (UC), le dynamisme du segment « Risque » (notamment la prévoyance et la couverture de prêts en France), ainsi que par la forte augmentation du chiffre d'affaires au Brésil (+30,2 %, +7,8 % hors effet change). En Italie, le chiffre d'affaires baisse de 24,9 %, après avoir été multiplié par presque 3 l'année précédente.

Chiffre d'affaires (en M€)	IFRS		Normes Françaises	
	31/12/2010	Evolution (en %)	31/12/2010	Evolution (en %)
Epargne	23 587,3	- 4,5	24 404,5	- 3,4
Retraite	3 160,5	+ 9,9	3 381,6	+ 5,9
Prévoyance	1 727,7	+ 16,2	1 728,9	+ 16,3
Couverture de prêts	3 024,5	+ 14,4	3 024,5	+ 14,4
Santé	480,3	+ 2,9	480,3	+ 2,9
Domage aux biens	334,8	- 16,6	334,8	- 16,6
TOTAL	32 315,1	- 0,8	33 354,7	- 0,3

CA (en M€)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2010	Evolution (en %)	31/12/2010	Evolution (en %)
France	26 129,2	- 0,6	26 355,9	- 1,0
Italie (1)	2 660,1	- 24,9	2 965,8	- 17,5
Portugal (2)	217,8	- 10,1	355,3	- 19,9
Brésil (3)	2 445,8	+ 30,2	2 814,0	+ 30,8
Argentine (3)	17,1	+ 118,3	17,1	+ 118,3
Espagne (4)	584,6	+ 54,1	584,6	+ 54,1
Chypre	202,9	- 5,4	204,4	- 4,8
Irlande	23,4	-	23,4	-
Autres (5)	34,2	+ 6,0	34,2	+ 6,0
TOTAL	32 315,1	- 0,8	33 354,7	- 0,3

(1) Succursales en Italie, CNP Unicredit Vita, BVP Italie depuis le 01/10, et Cofidis Italie

(2) Cofidis Portugal et BVP Portugal

(3) Cours de change au 31 décembre 2010

(4) Succursales en Espagne, CNP Vida, BVP Espagne et Cofidis Espagne

(5) Cofidis Belgique, République Tchèque, Roumanie, Grèce et Hongrie

Les ventes en Unités de Comptes (UC) ont augmenté de 53,6 % au niveau du Groupe. La part des UC atteint 15,6 % du chiffre d'affaires épargne/retraite.

- **Activités en France**

En France, le chiffre d'affaires 2010 est en légère baisse de 0,6 % (-1,0 % en normes françaises) à 26,1 Md€.

Ce léger ralentissement est principalement lié à la baisse de l'activité épargne (-1,6 %) et notamment de l'épargne en euros qui souffre d'un effet de base 2009 négatif. Les trois principaux réseaux en France ont redressé en 2010 les frais à l'entrée. Le chiffre d'affaires en unités de compte affiche une nette progression et est multiplié par près de 2 en 2010. La part de contrats en UC atteint 9,2 % du chiffre d'affaires en épargne/retraite en France contre 13,0 % pour le marché.

Les segments « prévoyance » et « couverture de prêts » progressent, respectivement de 10,8 % et 5,6%.

La collecte nette en France est restée structurellement positive en 2010 et s'élève à 7,9 Md€.

La Banque Postale

Le chiffre d'affaires de La Banque Postale s'élève à 10,6 Md€ au 31 décembre 2010, en léger recul par rapport à l'année 2009 marquée par une forte collecte en épargne liée aux campagnes commerciales mises en œuvre début 2009 par La Banque Postale. L'année 2010 s'est caractérisée par le succès des contrats d'assurance vie, Cachemire et Toscane Vie, lancé fin 2010. Amorcée fin 2009, la part de la collecte réalisée en unités de compte continue sa progression, en hausse de 16 % par rapport à 2009.

La Banque Postale Prévoyance, quant à elle, a poursuivi sa croissance (+10 %).

Caisses d'Epargne

Le chiffre d'affaires réalisé par le réseau des Caisses d'Epargne s'établit à 10,5 Md€ en hausse de 1,9 % à fin décembre 2010. L'ensemble des segments progresse. L'activité épargne augmente de 1,4 % soutenue par deux campagnes de taux promotionnel sous condition d'UC. Ces campagnes couplées à la commercialisation de 4 tranches d'UC Emprunt BPCE ont permis d'accroître sensiblement la part des contrats en unités de compte dans le portefeuille (14 % contre 5 % en 2009). Portée par les produits Garantie Urgence et Garantie Famille, ainsi que le lancement de Solutions Obsèques l'activité prévoyance continue sa forte croissance (+38 %).

CNP Trésor

L'activité de CNP Trésor s'inscrit en hausse de 8,9 % à 733,4 M€. Cette performance s'explique par l'activité toujours aussi soutenue de la force de vente auprès de leurs clients et par la réalisation d'opérations importantes sur le marché des clients haut de gamme.

Etablissements financiers

Le chiffre d'affaires réalisé en assurance emprunteur atteint 1,5 Md€ (+5,6%) porté par le dynamisme du marché immobilier en 2010, soutenu par des taux d'intérêt historiquement bas et d'opérations d'incitation d'accès à la propriété prenant fin en 2010. De nouveaux partenariats ont été noués en 2010 et devraient contribuer à soutenir l'activité en 2011.

Mutuelles

L'activité a été soutenue en 2010 avec un chiffre d'affaires de 844,5 M€ en hausse de 13,3 %. L'année 2010 a notamment été marquée par la mise en œuvre du partenariat structurel avec MFPrévoyance SA dont CNP Assurances détient 65 % du capital, aux côtés de MFP Services, de la MGEN et des six mutuelles de fonctionnaires historiques. La mise en place de ce partenariat permettra aux mutuelles partenaires et à l'ensemble du mouvement mutualiste de développer leur offre de prévoyance à destination des fonctionnaires ou des entreprises.

- **Activités hors de France**

L'activité hors de France s'établit à 6,2 Md€ en légère baisse de 1,8 % (-7,8 % à périmètre et change constants). Le chiffre d'affaires international, qui représente près de 20 % du total, a bénéficié d'un effet de change favorable au Brésil, ainsi que l'intégration des activités de Barclays Vida y Pensiones (BVP) en Europe du Sud.

La baisse des primes affecte principalement le segment épargne (-20,3 %). Comme annoncé en début d'année, le Groupe s'est concentré sur les activités de prévoyance (+36,6 %) et de couverture de prêts (+ 66,7 %) qui sont les plus rémunératrices en termes de résultat. Enfin, il faut tenir compte d'un effet de base défavorable sur les activités en Italie.

Italie – CNP UniCredit Vita

L'activité de CNP UniCredit Vita est en baisse de 29,4 %, à 2,5 Md€, après une excellente année 2009. Le chiffre d'affaires avait alors augmenté de 196,8 %. La filiale a été pénalisée par une baisse globale du marché vie sur le deuxième semestre, ainsi que par la réorganisation du réseau bancaire d'UniCredit. La vente des produits de prévoyance et emprunteur est en forte hausse (87 M€, +36 %).

Espagne / Portugal / Italie – CNP BVP

Le chiffre d'affaires de CNP BVP est de 608 M€. Plusieurs étapes ont été franchies en 2010 notamment avec le lancement de 18 nouveaux produits à forte composante risque et le démarrage de l'activité de la filiale italienne au cours du premier semestre. CNP BVP a lancé en Italie un produit multisupport innovant dont la collecte représente 90 M€ en 2010, dont 67 % d'UC.

Grèce / Chypre : CNP – MIH

CNP MIH enregistre un chiffre d'affaires de 203 M€ (-5,4 %) dont 110 M€ en vie. Les activités de prévoyance et emprunteur sont en développement (39 M€, +24 %). La quasi-totalité du chiffre d'affaires épargne / retraite est en UC. La collecte est réalisée à 92 % à Chypre.

Brésil – Caixa Seguros

Le chiffre d'affaires de Caixa Seguros est en hausse de 30,2 % à 2,4 Md€ (+7,8 % en Real). L'ensemble des activités est en croissance, notamment la prévoyance (+17,4 %¹) et la couverture de prêts (23,5 %²) qui contribuent le plus au résultat net.

¹ En devises locales

² En devises locales

Chiffre d'affaires par centres de partenariats

	Normes IFRS			Normes Françaises		
	2010 En M€	2009 En M€	Evolution En %	2010 En M€	2009 En M€	Evolution En %
La Banque Postale	10 613,1	10 984,0	- 3,4	10 616,6	10 987,4	- 3,4
Caisses d'Epargne	10 548,3	10 346,6	+ 1,9	10 550,4	10 348,8	+ 1,9
CNP Trésor	733,4	673,4	+ 8,9	733,4	679,9	+ 7,9
Etablissements financiers France	1 521,8	1 473,5	+ 3,3	1 521,8	1 473,5	+ 3,3
Mutuelles	844,5	745,4	+ 13,3	844,5	745,4	+ 13,3
Entreprises et Collectivités locales	1 730,5	1 881,1	- 8,0	1 951,6	2 199,0	- 11,3
Autres réseaux (France)	137,5	184,7	- 25,5	137,5	184,7	- 25,5
TOTAL France	26 129,2	26 288,7	- 0,6	26 355,9	26 618,8	- 1,0
Global (Portugal)	-	193,0	-	-	193,0	-
CNP Seguros de Vida (Argentine) (1)	17,1	7,9	+ 118,3	17,1	7,9	+ 118,3
CNP Vida (Espagne)	242,0	264,0	- 8,3	242,0	264,0	- 8,3
Caixa Seguros (Brésil) (1)	2 445,8	1 878,6	+ 30,2	2 814,0	2 151,1	+ 30,8
CNP Unicredit Vita (Italie)	2 472,9	3 502,0	- 29,4	2 778,5	3 557,4	- 21,9
Marfin Insurance Holdings Ltd (Chypre)	202,9	214,4	- 5,4	204,4	214,7	- 4,8
CNP Europe (Irlande)	23,4	0,9	-	23,4	4,6	-
BVP (Portugal - Espagne - Italie)	608,2	78,1	-	745,7	279,3	-
Etablissements financiers étrangers (2)	99,3	118,0	- 15,8	99,3	118,0	- 15,8
Succursales	74,3	40,0	+ 85,9	74,3	40,0	+ 85,9
TOTAL Etranger	6 185,9	6 296,9	- 1,8	6 998,8	6 829,9	+ 2,5
TOTAL	32 315,1	32 585,6	- 0,8	33 354,7	33 448,7	- 0,3

(1) Cours de change moyen

Argentine : 1€ = 5,2709 PESOS

Brésil : 1€ = 2,3286 BRL

(2) Les couvertures de prêts, distribuées en libre prestation de services, en partenariat avec Cofidis, ont cessé au premier janvier 2011 et ne généreront plus de chiffres d'affaires

CHIFFRE D’AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHÉ AU 31/12/10

En normes IFRS														
	Epargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
En M€	2010	% Evol.	2010	% Evol.	2010	% Evol.	2010	% Evol.	2010	% Evol.	2010	% Evol.	2010	% Evol.
France	20 460,0	-1,6	1 520,4	-5,9	1 297,4	10,8	2 392,1	5,6	459,4	2,6	0,0	-	26 129,2	-0,6
Italie (1)	2 462,5	-28,1	17,5	-9,6	7,4	24,8	172,7	85,2	0,0	-	0,0	-	2 660,1	-24,9
Portugal (2)	154,7	189,3	0,0	-	2,1	-26,0	61,0	28,2	0,0	-	0,0	-	217,8	-10,1
Espagne (3)	334,8	14,7	116,4	346,8	14,6	15,6	118,9	143,3	0,0	-	0,0	-	584,6	54,1
Chypre	79,5	-23,3	0,0	-	31,2	8,2	7,8	211,5	21,0	28,2	63,3	0,6	202,9	-5,4
Irlande	23,4	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	23,4	-
Autres Europe (4)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	34,2	6,0	0,0	-	0,0	-	34,2	6,0
Brésil	68,8	47,5	1 506,2	24,0	369,2	41,7	230,1	49,5	0,0	-	271,5	33,6	2 445,8	30,2
Argentine	3,6	39,4	0,0	-	5,8	36,1	7,8	-	0,0	-	0,0	-	17,1	118,3
TOTAL HORS France	3 127,4	-20,3	1 640,1	30,2	430,3	36,6	632,4	66,7	21,0	9,3	334,8	-16,6	6 185,9	-1,8
TOTAL	23 587,3	-4,5	3 160,5	9,9	1 727,7	16,2	3 024,5	14,4	480,3	2,9	334,8	-16,6	32 315,1	-0,8

(1) Succursales en Italie, CNP Vita, Cofidis Italie, BVP Italie

(2) Cofidis Portugal et BVP Portugal

(3) Succursales en Espagne, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne

(4) Cofidis Europe hors Italie, Espagne et Portugal

3 COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (*cf annexes au comptes consolidés*).

Formation du résultat

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>	Evolution totale 2010/2009
Chiffre d'affaires	32 315,1	32 585,6	-0,8%
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	273 847,7	253 110,0	8,2%
PNA (Produit Net d'Assurance)	2 247,0	1 963,4	+14,4%
Revenus du compte propre	537,9	588,5	-8,6%
Frais de gestion ⁽¹⁾	-874,0	-796,7	9,7%
<i>Résultat opérationnel</i>	<i>1 425,3</i>	<i>1 724,3</i>	<i>-17,3%</i>
Résultat brut d'exploitation ⁽²⁾	1 910,8	1 756,3	+8,8%
Impôt sur les bénéfices courant	-619,3	-543,8	13,9%
Résultat net courant part groupe hors plus-values ⁽³⁾	961,3	1004,5	-4,3%
Plus values nettes actions et immobilier (part du groupe)	106,3	-60,6	NS
Effet des marchés sur portefeuille de trading (part du groupe)	9,7	280,7	-96,5%
Eléments exceptionnels (part du groupe)	-27,2	-220,5	-87.7%
Résultat net part groupe	1050,0	1004,1	4,6%

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 36,4 M€ au 31.12.2010 et 35,2 M€ au 31.12.2009.

(2) Résultat brut d'exploitation : Résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : 171,4M€ au 31/12/2010 ; 329,2 M€ au 31/12/2009) et des éléments non courants (-656,9 M€ au 31/12/2010).

(3) Résultat net courant part groupe hors plus-values: Résultat net part du groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (115,9 M€ au 31/12/2010; 220,1 M€ au 31/12/2009), des éléments non courants nets d'impôts en 2010 pour -27,2 M€ et en 2009 pour -220,5 M€.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) est composé de trois éléments :

- Le PNA qui correspond à la marge avant frais de gestion générée par les contrats d'assurance,
- Les produits du compte propre qui correspondent principalement aux actifs adossés aux fonds propres,
- Les frais de gestion.

Les deux moteurs du PNA sont constitués par

- Le **chiffre d'affaires** qui est quasiment stable à 32,3 Mds€ (voir commentaires au §2.2).
- Les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée qui ont connu en 2010 une progression de 8,2%. Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée qui correspond à la part des plus ou moins values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

La progression de 14,4% du **PNA** en 2010 pour atteindre 2 247 M€ (+284 M€) trouve son origine dans l'activité des filiales internationales dont la contribution au PNA progresse de 301 M€ dont 230 M€ pour la filiale brésilienne. Outre l'effet favorable du cours de la devise (+113 M€), le dynamisme de l'activité au Brésil a concerné tous les segments de marché. Le PNA de CNP Vita est passé de 56 M€ en 2009 à 89 M€ en 2010 sous l'effet du poids grandissant dans le chiffre d'affaires et dans les encours des nouveaux produits mieux tarifés. L'extension des implantations de Barclays Vida y Pensiones et la prise en compte sur une année pleine de son activité (contre 4 mois en 2009) lui permet de porter son niveau de PNA de 18 M€ en 2009 à 57 M€ en 2010.

En France le PNA se contracte de 17 M€ malgré la progression du PNA des produits d'épargne et des produits de risque. En effet le PNA des produits de retraite diminue de 157 M€ principalement en raison de moindres reprises de provisions en 2010 sur des titres Lehman (73 M€) et de provisions complémentaires induites par la baisse des taux (28 M€). La contribution de l'épargne au PNA augmente de 119 M par rapport à 2009 pour atteindre 835 M€ en raison de l'accroissement des encours et d'un effet base 2009. Les produits de risque connaissent une augmentation du PNA de 20 M€ malgré l'impact de la réforme des retraites qui a un impact négatif sur l'invalidité et l'incapacité (-26 M€) du fait de l'allongement de la durée d'activité.

L'évolution des revenus du compte propres qui passent de 589 M€ en 2009 à 538 M€ en 2010 (-50 M€) s'explique principalement par la diminution des produits tirés de la trésorerie du fait de la faiblesse des taux qui a prévalu durant l'exercice.

Les **frais de gestion** qui regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques s'élèvent à 874 M€ (hors frais du réseau CNP Trésor de 36,4 M€).

La progression est de 9,7% par rapport au 31/12/2009. Les frais du périmètre France s'accroissent de 5,1% en raison principalement de la progression des frais de gestion des contrats (frais de gestion des prestations et frais d'administration des contrats) avec l'augmentation du coût des fonctions support et corporate. La progression des frais du périmètre étranger (+20%) accompagne le développement de

l'activité commerciale des filiales internationales et reflète aussi l'évolution du taux de change au Brésil.

Le **RBE** s'élève à 1910,8 M€ contre 1756,3 M€ en 2009 (+8,8%). Alors que la contribution de la France au RBE s'inscrit en retrait de 143,9 M€ passant de 1297,3 M€ en 2009 à 1153,4 M€ en 2010, le RBE de l'étranger qui était de 459 M€ en 2009 s'établit à 757,4 M€ en 2010 (+65%). A périmètre et change constant la progression de l'international est de 40%.

Pour obtenir le **résultat opérationnel** il convient d'ajouter au RBE :

- l'effet net des droits des assurés des variations des marchés et des résultats de cession sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) (30,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 437,3 M€ au 31 décembre 2009),

- les plus et moins-values et dépréciations sur les placements actions et immobilier autres que trading. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à 140,6 M€ au 31 décembre 2010 et 19,6 M€ au 31 décembre 2009,

- de la dépréciation en 2009 de la valeur de portefeuille des contrats de la filiale italienne CNP Vita pour 127,7 M€,

- d'un renforcement des provisions générales pour 361,3 M€ en 2009 et 656,9 M€ en 2010 classées en éléments non courants.

La baisse du résultat opérationnel de 299 M€ entre 2009 et 2010 résulte du renforcement des provisions générales.

La charge courante d'**impôt sur les bénéfices** est de 619,3 M€ contre 543,9 en 2009. Rapporté au résultat courant avant impôt, le taux d'impôt est de 34,1% contre 32,6% en 2009 en raison notamment du poids croissant de la filiale brésilienne qui supporte une taxation plus élevée qu'en France.

La charge d'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat est allégée de la reprise d'impôt différé correspondant à la partie de la réserve de capitalisation non soumise à l'exit tax. Cette reprise d'impôt différé de 402 M€ considérée comme non courante se décompose en une charge d'impôt de 163 M€ correspondant à la taxation de la réserve de capitalisation (exit tax) au 1^{er} janvier 2010 et en un produit d'impôt différé (556 M€) correspondant à la reprise du passif d'impôt antérieurement constaté.

Le **résultat net courant part du groupe hors plus values** est de 961,3 M€ en baisse de 4,3% par rapport à 2009 sous l'effet principalement de la part grandissante des minoritaires dans la formation du résultat.

Le passage au **bénéfice net consolidé part du Groupe** s'effectue en prenant en compte :

- la part revenant au groupe CNP des plus et moins-values réalisées sur les placements dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponibles à la vente), des dépréciations constatées sur ces placements (impairment) et des plus ou moins values comptabilisées sur les placements immobiliers.

Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à 106,3 M€ au 31 décembre 2010 (dont 30 M€ au titre de la plus value de cession des filiales portugaise Global et Global Vida) et à -60,6 M€ au 31 décembre 2009.

- pour la part du groupe les variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) et des plus ou moins values de cession sur ces mêmes catégories de placements, après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (9,7 M€ en 2010 et 280,7 M€ en 2009).

- et les éléments non courants pour -27,2 M€ dont 427 M€ de dotation nette d'impôt aux provisions générales et 402 M€ de reprise d'impôt différé liée à la réforme fiscale relative à la réserve de capitalisation. Au 31 décembre 2009 une dotation aux provisions générales de 220,5M€ avait été comptabilisée.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2010, (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 1 050 M€ contre 1 004,1 M€ en 2009 (+4,6%).

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le total du bilan consolidé s'élève à 319,6 milliards d'euros au total contre 301,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 5,9%.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 288,1 milliards d'euros, en augmentation de 6,1% par rapport au 31 décembre 2009, du fait essentiellement de la croissance de l'activité, la variation de la participation aux bénéfices différée comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur étant d'une ampleur limitée en 2010.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 6,9% et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 8,2% par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du groupe qui s'élèvent à 12 042 M€ augmentent de 493 M€ par rapport au 31 décembre 2009 (4%). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2010 (+1 050 M€), les dividendes distribués (-444 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (-130 M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (-61 M€) et les écarts de conversion (+102 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 142M€) classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

Couverture de la marge de solvabilité

L'estimation de la marge de solvabilité, effectué sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 111% comme au 31.12.2009 hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels. La stabilité du taux de couverture a été maintenu grâce à l'émission de 750 M€ de titres subordonnés le 14 septembre 2010.

Evolution des placements consolidés et gestion financière

Les placements des activités d'assurances du Groupe CNP au 31 décembre 2010 atteignent 304 milliards d'euros, en croissance de 5,8% par rapport au 31 décembre 2009.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2010, 75,8% des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 21,1%, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,1%.

4 COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES (normes françaises)

Chiffre d'affaires

L'activité de CNP Assurances est stabilisée à un niveau élevé.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	2010 / 2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires assurances individuelles	20 974	21 258	-1,3 %	19 746
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 975	3 119	-4,6 %	3 072
TOTAL	23 949	24 377	-1,8 %	22 818

- Assurances individuelles

Le chiffre d'affaires des contrats individuels se maintient à plus de 20 milliards d'euros

- Assurances collectives

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est sensible aux transferts de contrats de retraite collective.

Le chiffre d'affaires de la retraite avait bénéficié en 2009 de la reprise de régime de retraite supplémentaire.

L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a profité d'une activité plus importante du marché immobilier.

(en millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009	2010/2009	31/12/2008
Décès	1 882	1 753	7,4 %	1 826
Retraite	1 070	1 345	-20,4 %	1 232
Dommmages corporels	23	21	9,5 %	14
TOTAL	2 975	3 119	-4,6 %	3 072

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 212,8 M€ contre 934,3 M€ en 2009. Le renforcement des provisions centrales pour 650,4 M€ avant impôt et une dotation à la provision technique spéciale complémentaire de 155,1 M€ net de réassurance avant impôt expliquent la baisse du résultat social.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 7 866,6 M€ au 31 décembre 2009 atteignent 7 521,6 M€ au 31 décembre 2010. L'évolution provient principalement du dividende payé en 2010 (444 M€), du résultat de l'exercice 2010 (212,8 M€) et de l'imputation de l'exit tax sur la réserve de capitalisation (-140,9 M€).

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais qu'ils ont fixés dans leurs conditions de vente et à défaut dans les 30 jours à compter de la date de facture.

Activité des principales filiales consolidées

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 189 M€, en croissance de 6,7% sur 2009 (2 052 M€), porté par le dynamisme des contrats emprunteurs et des contrats de prévoyance collective.

Le résultat est de -4 M€ au 31/12/2009 contre 10,9 M€ l'exercice précédent en raison notamment de la réforme des retraites qui se traduit dans les comptes 2010 par une charge de 25,6 M€ avant impôt du fait de l'allongement de la prise en charge par l'assureur des états d'incapacité et d'invalidité.

CAIXA SEGUROS

Les résultats en euros de la filiale brésilienne bénéficient d'un effet de change favorable de 21% du fait de la forte appréciation du réal par rapport à l'euro au cours de l'année 2010. Le cours de conversion moyen est passé de 2,81 reals/euro en 2009 à 2,33 reals/euro en 2010.

La collecte (normes françaises) du groupe Caixa Seguros (hors Consorcios) s'élève à 6 551 millions de reals (2 814 M€), en progression de 8% en monnaie locale (+31% en euros). Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent plus 81 % du marché, et en nette progression (+ 16% à fin 2010), la part de marché du groupe Caixa Seguros s'établit à 5,9% à fin 2010, stable par rapport à fin 2009. Les encours moyens ont progressé de 27% en monnaie locale (+53% en euros).

Le PNA du groupe Caixa Seguros (y compris Consorcios) s'élève à 1 677 MBRL (720 M€), en croissance de 22% (+47% en euros). Cette croissance résulte de l'effet combiné de la bonne performance des activités opérationnelles, grâce notamment au dynamisme des activités Emprunteur, Prévoyance et Consorcios, de la rentabilité des placements financiers et de résultats exceptionnels liés à des mouvements de provisions sur les activités de risque.

Les frais généraux, hors taxes, progressent de 14% en monnaie locale, du fait de projets informatiques stratégiques et d'une inflation des prix (près de 6% sur les 12 derniers mois). Les taxes progressent de 25% en monnaie locale. Au global, les frais généraux, progressent de 18% en monnaie locale (+42% en euros), moins vite que le PNA.

Le résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés (-59 MBRL en 2010 contre -108 MBRL en 2009), s'élève 1 448 MBRL (622 M€), en hausse de 25% en monnaie locale (+51% en euros).

Le résultat net IFRS part du Groupe, avant amortissement de l'In Force, atteint 459 MBRL (197 M€), en progression de 17% en monnaie locale (+41% en euros). Après amortissement de l'In Force, le résultat net IFRS part du Groupe est de 196 M€.

CNP VITA

En Italie, la collecte brute de 2 778 M€ baisse de 22% par rapport à 2009 avec un net fléchissement au second semestre dû à la réorganisation du groupe UniCredit qui a perturbé l'activité commerciale des réseaux distributeurs.

CNP VITA dégage un PNA en nette progression grâce à la croissance des encours d'Epargne en euro et à des révisions de provisions techniques sur le segment Emprunteur.

Les frais généraux sont en hausse de 24%, la moitié de cette croissance provenant de frais exceptionnels liés à des projets informatiques. La rationalisation des systèmes a permis d'améliorer la qualité de service aux assurés, axe stratégique du partenariat avec Unicredit.

Le RBE retraité des effets exceptionnels s'établit à 49,5 M€, en hausse de +37% par rapport à 2009. Le résultat net IFRS part du Groupe s'élève à 16,5 M€ contre 5 M€ avant impairment en 2009.

CNP Barclays Vida y Pensiones (CNP BVP)

CNP BVP opère dans 3 pays d'Europe du Sud : Espagne, Portugal et Italie. Déjà implanté depuis quelques années en Espagne et au Portugal, CNP BVP représente respectivement 0,7% du marché de l'assurance Vie en Espagne (299 M€) et 3% au Portugal (319 M€). L'activité en Italie a débuté en avril 2010 et enregistre une collecte à 128 M€ à fin décembre 2010. Ainsi, la collecte totale au 31 décembre de CNP BVP s'élève à 746 M€ contre 279M€ en 2009 sur 4 mois ³ (Collecte brute).

La filiale affiche un résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés, de 49,9 M€. La filiale a bénéficié de l'effet conjugué d'une hausse de l'encours moyen de 14%, du bon développement de l'activité de prévoyance individuelle, d'un changement de mix produit en faveur des produits en euro et d'une bonne maîtrise des frais généraux.

Le résultat net IFRS part Groupe ressort à 13,8 M€, avant amortissement de l'In Force et de la VDA⁴. Après amortissement de l'In Force et de la valeur du réseau (VDA), le résultat net IFRS part du Groupe s'établit à 5,6 M€.

CNP MIH

A Chypre et en Grèce, la collecte brute de CNP MIH (204,4 M€) est en baisse de 5% par rapport à 2009, dans un contexte économique difficile à Chypre et particulièrement défavorable en Grèce. En ce qui concerne la collecte brute chypriote (représentant 92% du total), Laiki Cyprialife surperforme le marché Vie (+14% vs +8%) et gagne ainsi des parts de marché tandis que Laiki Insurance, leader sur l'IARD, dans un marché très concurrentiel, a une croissance en ligne avec celle de l'ensemble du marché (+3%).

En dépit de la baisse de la collecte au global entraînée par la partie grecque, la filiale affiche de bonnes performances, notamment grâce au développement de produits plus rémunérateurs : le PNA est en hausse de 10% à 52,7 M€, porté par la forte croissance de la contribution des activités de risques.

³ Seuls les 4 derniers mois de 2009 ont été enregistrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances (acquisition de la société début septembre 2009).

⁴ VDA : valeur du réseau

L'augmentation des revenus, combinée à une hausse modérée des frais généraux, entraîne une croissance du RBE de 10% à 29,4 M€.

Le résultat net IFRS part Groupe ressort à 12,4 M€ avant amortissement de l'In Force, en baisse de 7% par rapport à 2009, impacté par des moins-values financières retraitées dans le RBE. Le résultat net IFRS part Groupe après amortissement de l'In Force s'élève à 10,6 M€.

5 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

En France CNP Assurances entend maintenir la compétitivité de ses produits d'épargne dans les réseaux bancaires et la part des produits en unité de compte dans son activité.

Par ailleurs le Groupe CNP Assurances poursuivra son renforcement sur les métiers risque/emprunteurs dans l'ensemble des zones géographiques.

6 CONTRÔLE INTERNE

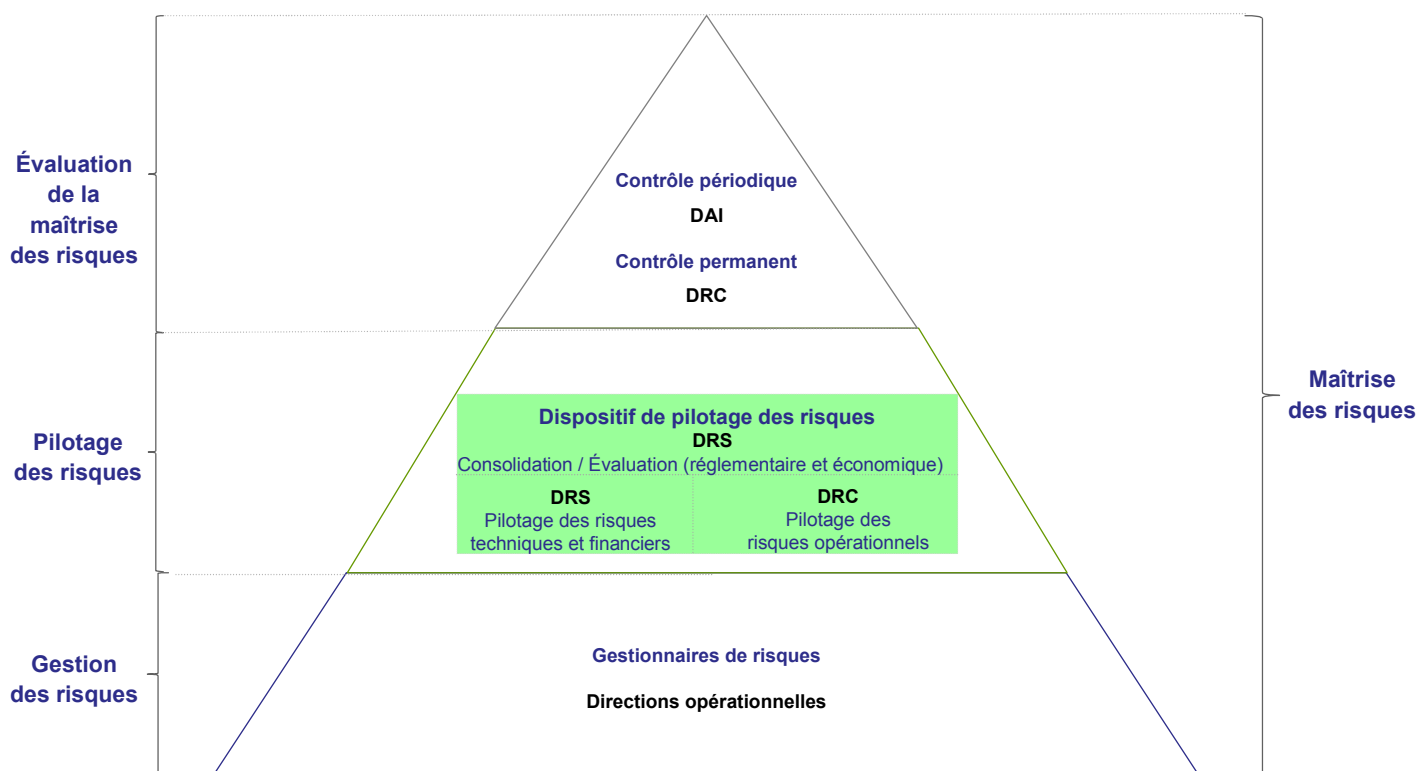
6.1 Le dispositif général de maîtrise des risques dans le groupe CNP Assurances

6.1.1 L'impact de la réglementation

Les évolutions de la réglementation en termes de contrôle interne se succèdent depuis 2003. Après la Loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, le décret du 13 mars 2006 a fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur le contrôle interne. La directive « Solvabilité 2 » renforce encore les exigences en matière des maîtrise de risques.

6.1.2 L'organisation de la maîtrise des risques

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise selon une logique pyramidale à trois niveaux, schématisée dans le graphe qui suit :



- **DAI** : Direction de l'Audit Interne
- **DRC** : Direction des Risques et de la Conformité
- **DRS** : Direction des Risques et de la Solvabilité

Les trois niveaux de contrôle sont organisés de la manière suivante :

- Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau :
Les responsables opérationnels doivent s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

- Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau :
Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs :
1/ La Direction des Risques et de la Conformité, a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise des risques opérationnels et de conformité et de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.
2/ La Direction des Risques et de la Solvabilité, créée en janvier 2010 dans le cadre du projet Solvency II est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Cette Direction a également les missions suivantes : l'évaluation de la solvabilité, l'appréciation d'une approche consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité. Elle correspond ainsi à la fonction de « Chief Risk Officer » (CRO) prévue par la réglementation « Solvabilité 2 ».
- Les acteurs en charge du contrôle du troisième niveau :
Les contrôles de troisième niveau sont exercés par la Direction de l'Audit interne, rattachée directement au Directeur général.
La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle ad hoc chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

6.1.3 Le dispositif global de pilotage des risques

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont d'abord les risques financiers, puis les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

Les risques opérationnels peuvent également entraîner des pertes significatives.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

La revue complète des différents éléments qui composent ces dispositifs effectuée en 2008, enrichie de la confrontation des pratiques CNP Assurances à celles du marché, a confirmé la pertinence de l'existant et conduit à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques.

L'objectif est de disposer pour chaque catégorie de risque d'un dispositif de gestion de risque couvrant systématiquement 3 thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

6.1.3.1 Une gestion des risques financiers et techniques formalisée

Le caractère opérationnel de ces dispositifs de gestion des risques financiers et techniques, dont certains points sont évoqués un peu plus loin, est un élément clé de la bonne gestion des risques concernés.

Dans ce cadre le dispositif de pilotage des risques financiers et techniques mené au sein de CNP Assurances, s'articulera autour des axes suivants :

- la définition d'un budget de risque décliné en limites pour les gestionnaires de risques ;
- l'élaboration d'outils qui permettent aux gestionnaires de risques de connaître à tout moment leur consommation de fonds propres et d'estimer a priori l'impact de leurs décisions de gestion ;
- l'intégration avec un dispositif plus classique (ERM) portant en particulier sur des indicateurs de type comptable.

Dans ces conditions, le concept de tolérance aux risques encadré par ce dispositif va nécessiter de gérer simultanément des contraintes définies dans trois référentiels différents : Solvabilité II (consommation de Fonds Propres), IFRS (impact sur le résultat de l'année) et les normes comptables locales (rémunération des clients).

L'ORSA (autoévaluation de la solvabilité et des risques), défini dans la directive Solvabilité 2, complètera ce dispositif de pilotage des risques. L'ORSA est un processus qui fournit une évaluation à court et à long terme des risques propres à la compagnie, ainsi que du niveau de capital correspondant pour les couvrir.

L'ORSA est un outil à la disposition du management de la compagnie pour :

- dépasser la vision réglementaire de la solvabilité et traduire sa propre opinion sur l'exposition aux risques et le niveau de capital requis pour les couvrir ;
- prendre en compte les spécificités du profil de risque non prises en compte dans l'évaluation réglementaire de la solvabilité ;
- prendre en compte une dimension prospective dans l'analyse des risques.

L'ORSA sera en outre intégré au processus de supervision et à la disposition des autorités de contrôle.

6.1.3.2. La structuration des dispositifs relatifs aux autres risques

Les travaux se déploient sur le volet

- risques liés au processus de création de produits
- risques opérationnels
- risques émergents

En 2010, le processus cible de lancement de produits en assurance individuelle a été validé puis testé avant déploiement.

En ce qui concerne les risques opérationnels, les travaux ont porté prioritairement sur les risques liés à la sous-traitance.

6.2 Le dispositif général de contrôle permanent

Le contrôle permanent vise à évaluer en permanence la maîtrise des risques. Le Contrôle interne introduit progressivement depuis 2003, est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de Direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

6.2.1 Les composantes du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances, bâti sur le référentiel international défini par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*) est compatible avec les exigences de l'AMF (norme CDR) Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

6.2.2 Le périmètre du dispositif

- Le périmètre social couvre :
 - CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
 - les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;
 - les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.
- Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

La modélisation d'un processus comporte deux étapes :

- d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
- d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, in fine, l'évaluation des risques résiduels.

La cartographie des processus de CNP Assurances a été revue en 2009 et compte désormais 55 processus majeurs. Le périmètre de surveillance de la maîtrise des risques a été significativement élargi depuis 2009 aux processus susceptibles d'être impactés par une crise financière. Ainsi désormais les 23 processus clés font l'objet d'une évaluation permanente de la maîtrise de leurs risques.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

➤ **L'évaluation des contrôles**

Elle s'appuie sur 2 méthodes :

- une première est l'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une Direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10 % des contrôles auto évalués.

L'auto-évaluation des contrôles est déployée depuis 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique ;
- l'évaluation est faite grâce à un questionnaire permettant d'apprécier le contrôle de la base de critères standardisés.

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

➤ **L'évaluation des risques**

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués grâce à des indicateurs définis pour chaque risque et sont ensuite classés selon une échelle à 4 niveaux : Critique, Élevé, Modéré, Faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à 4 niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

➤ **Les actions d'amélioration prioritaires**

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- *Tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés.*
- *Tous les contrôles en couverture d'au moins 4 risques bruts modérés.*

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'actions décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur Général et le Comité Exécutif et d'un reporting annuel au Président du Conseil d'Administration.

6.3 Les outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis à vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats de prévoyance collective et aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

6.4 Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

⇒ les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60% du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne.

⇒ les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire,
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Politique de réassurance

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales
- une protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP et sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

Le caractère suffisant des provisions

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt,
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée,
- l'évaluation permanente des risques via :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs,
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

6.5 La couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif - passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP Assurances pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

6.5.1 Organisation de la gestion financière de CNP Assurances

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP Assurances est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des Assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux Régimes de retraite de l'article L 441-1 du Code des Assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment:

- l'allocation d'actif,
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles,
- la politique de dégagement des plus-values,

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

6.5.2 Le risque actions

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante "actions" représentent 10% des actifs du groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle, notamment par comparaison avec des benchmarks adaptés.

6.5.3 Le risque de dotation à la provision pour risque d'exigibilité

Le Code des Assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, après une reprise de 3 M€ par rapport au 31 décembre 2009 le montant de la PRE ne s'élève plus qu'à 8 M€ au 31 décembre 2010, ne concernant que quelques portefeuilles cantonnés.

6.5.4 Le risque crédit

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille obligataire du groupe consolidé comporte 89% d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 37% bénéficient de la meilleure notation (AAA).

6.5.5 Le risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée: moins de 1% des placements hors participations consolidées des sociétés françaises du groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

6.5.6 Le risque souverain

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué l'année 2010. La crise survenue sur la dette grecque a accru les incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes pèsent en particulier sur d'autres états européens, comme l'Irlande, malgré la mise en place d'un plan européen de soutien. Ces risques font l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe est également sensible aux dettes des autres Etats dans lesquels ses filiales sont implantées. Il a de ce fait renforcé en 2010 sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à leur dette souveraine.

6.6 La gestion actif-passif

Le groupe CNP effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif - passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

6.6.1 L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux,
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti,
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères,
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente

6.6.2 L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan

Au passif :

- * mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- * limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

A l'actif :

- * les obligations à taux variables et indexés représentent environ 11% des portefeuilles ;

- * une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2010, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par la CNP permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

6.7 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

6.7.1 Risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit

Les assignations enregistrées en 2010 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2009. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 439 les procès en cours au 31 décembre 2010. Cette baisse est supérieure à celle enregistrée en 2009 (3 %) en raison d'une part de la diminution du nombre des nouveaux contentieux et d'autre part de l'augmentation du nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent (+ 5%).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 59 % en première instance, de 71 % en appel et de 74 % en cassation. Si les résultats en première instance accusent une légère baisse de 3 point par rapport à ceux de 2009, ils augmentent de 6 points en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 92 % en 2009 à 74% en 2010, ce qui reste très favorable.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige.

6.7.2 Risques émergents d'assurance

L'année 2010 a été l'occasion de voir émerger une nouvelle forme de norme, issues du pouvoir infra-réglementaire dont est désormais investi le corps de contrôle depuis une réforme du code monétaire et financier (article L 612-1). C'est dans ce contexte qu'une première recommandation a été publiée par l'ACP le 15 octobre 2010, laquelle vise à encadrer le risque de mauvaise commercialisation, au sein des contrats d'assurance-vie, des unités de compte dites « complexes ». Ces nouvelles normes peuvent être regardées comme un risque nouveau pour l'activité, dans la mesure où elles font évoluer très sensiblement l'environnement normatif, et nécessitent de ce fait une vigilance et une réactivité accrues.

Par ailleurs, certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester. Tel est notamment le cas du contentieux relatif au sort de la participation aux bénéfices dans les contrats en couverture de prêt. Concernant ce litige, les deux procédures au fond devant le TGI de Paris sont toujours en cours depuis 2007 : pour l'une d'elles, un jugement a été rendu le 29 juin 2010 qui, après avoir déclaré recevables les demandes de l'assuré, a sursis à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit prononcée sur la légalité de l'article A 331-3 du Code des assurances dans sa rédaction antérieure à l'arrêté du 23 avril 2007.

Concernant l'autre procédure, la juridiction, qui avait admis l'intervention volontaire de l'association de consommateurs, UFC QUE CHOISIR, ainsi que celle de 11 assurés sur les 62 intervenants volontaires, a également été saisie de la question de la légalité de l'article A 331-3 du Code des assurances (dans sa rédaction antérieure à l'arrêté du 23 avril 2007). Une décision est attendue au 1^{er} trimestre 2011 sur ce point.

6.7.3 Maîtrise et suivi des textes

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

6.7.4 Risques de blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les Directions concernées de l'entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte. Des contrôles a posteriori approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau ;
- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un *reporting* détaillé au Comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent avec les exigences réglementaires. À la suite de la transposition de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, CNP Assurances a établi sa cartographie des risques en tenant compte notamment de la nature des produits concernés, des caractéristiques client, du mode de distribution et du type de paiement utilisé. Sur cette base, elle a apporté les évolutions nécessaires à ses procédures.

La mise à niveau des connaissances de tous les collaborateurs en la matière, a été engagée à compter de décembre 2010 via une formation e-learning mise au point avec nombre d'acteurs de la place.

La réglementation demande aussi un renforcement des contrôles permanents. Pour y faire face, CNP Assurances a pris la décision de compléter les contrôles informatiques qu'elle opérait a posteriori sur les opérations et les clients via des requêtes développées en interne en acquérant en 2010 un nouvel outil d'analyse plus puissant, plus souple et plus rapide.

Le dispositif CNP Assurances est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

6.8 Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP Assurances, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

6.8.1 Le programme d'assurances

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances « tous risques chantiers » ;
- les assurances de personnes (assistance) .

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances. Au titre de 2010, le Groupe considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

6.8.2 Le plan de continuité d'entreprise

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

En 2010, cinq tests ont eu lieu sur différents sites CNP Assurances dont l'un a permis de s'assurer de la reprise de charge entre les deux centres de clientèle avec un délégataire de gestion important. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise. En outre, un exercice spécifique a concerné l'ensemble des membres, un dispositif de crise et leurs équipes pour capitaliser sur l'expérience.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

La pertinence des dispositifs s'est vérifiée lors de la rupture d'alimentation électrique pendant 17h sur l'un des sites de l'entreprise en juillet 2010 : les opérations de repli organisées sans délai, ont permis à l'essentiel des collaborateurs concernés de poursuivre leur activité.

La veille sur le risque de pandémie grippale s'est poursuivie en début d'année, en cohérence avec les informations des Autorités.

6.9 Autres risques et aspects sociaux

En adhérant dès 2003, au Pacte Mondial de l'ONU, CNP Assurances a confirmé son engagement en faveur d'un développement durable, intégrant le respect des droits de l'homme, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offre. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte CNP Assurances respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offre.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est vu attribuer le Label Diversité par une commission, présidée par le Gouvernement, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Cette labellisation s'inscrit dans la suite logique de la démarche volontariste engagée par CNP Assurances dès 1995 avec la signature du premier accord sur l'insertion des personnes en situation de handicap et la création de la Mission Handicap jusqu'à la signature de la Charte de la diversité fin 2006.

Voulant faire de la diversité un levier de progrès social et d'efficacité, CNP Assurances a mis en œuvre ces 3 dernières années un plan ambitieux tant en termes de processus RH que de formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières pour les sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

De même CNP Assurances se préoccupe depuis plusieurs années de la prévention des risques psychosociaux qu'il s'agisse de conflits relationnels, de souffrance au travail, de présomption de harcèlement ou de discrimination. Elle dispose d'un service de Médiation Sociale Interne qui a pour mission de prévenir ces risques et qui intervient selon les modalités les plus pertinentes pour traiter en amont les risques potentiels (conseils lorsqu'ils suffisent à restaurer le lien social, mesures individuelles pour rétablir l'équité, coaching individuel ou collectif, analyse de l'organisation du travail et de la répartition de la charge d'activité lorsque cela s'avère nécessaire).

En ce qui concerne les risques environnementaux, le groupe CNP est peu confronté du fait de son positionnement d'intermédiaire financier. Il n'emploie aucun produit à usage réglementé. Dans le cadre de son engagement en faveur d'un développement durable, il a réalisé un bilan carbone en 2010.

7 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Spécialiste de la gestion du risque, acteur de protection financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP est, par nature, engagé en faveur d'un développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires, et ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.



En rejoignant les premiers signataires français du Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2008, les filiales argentine et brésilienne rejoignaient le Pacte mondial, en 2010 c'est le tour de la société italienne CNP Unicredit Vita.

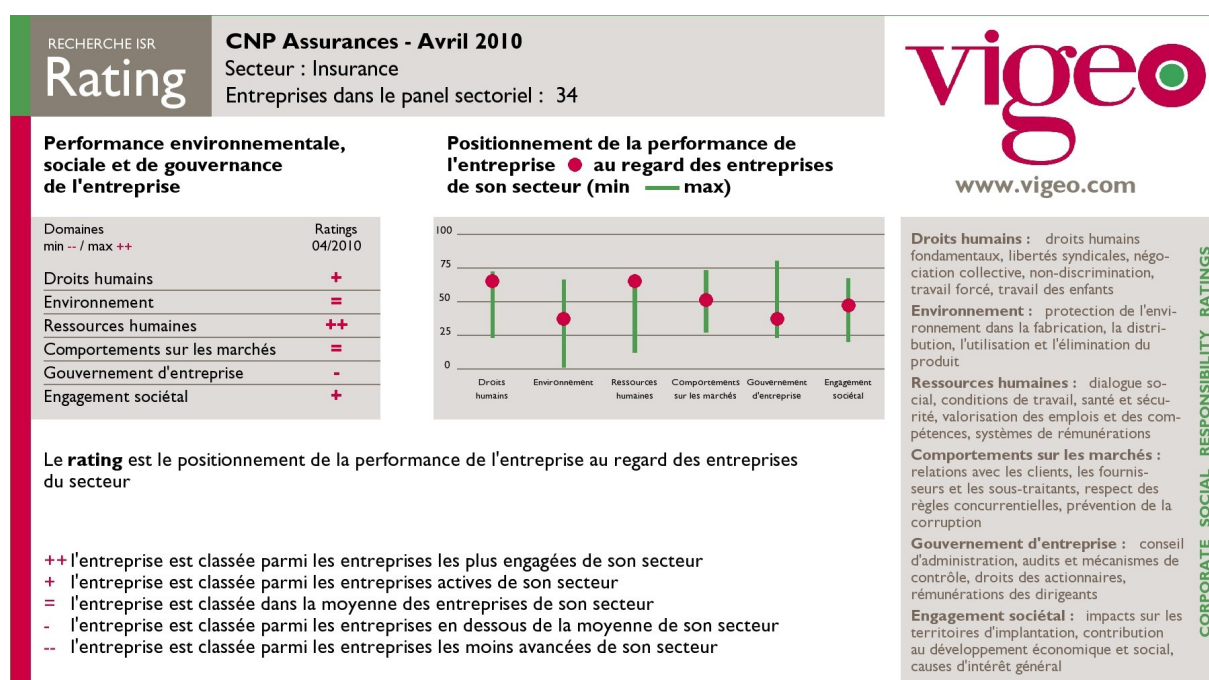
L'entreprise a participé activement en 2009 à l'élaboration de la Charte Développement durable de l'Association française de l'assurance, un des premiers secteurs en France à s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité. 2010 a été marqué par l'élaboration du premier Bilan Carbone sur la plupart des sites français.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du groupe se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens et a notamment été reconduit dans l'indice « Ethibel EXCELLENCE Investment Register » en novembre 2010 et dans l'AspiEurozone120.

Acteur de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) : CNP Assurances a mis en place une direction du développement durable, rattachée directement au directeur général, traitant de tous les aspects de la RSE. Le Conseil d'administration valide les objectifs de développement durable.

Complément politique RSE : cf chapitre Présentation des métiers et de la stratégie

Risque RSE : cf chapitre Contrôle internes et risques



Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2010.

Un employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme,
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective,
- l'accompagnement des collaborateurs dans la durée
- et la promotion de l'égalité des chances.

Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP Assurances a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe:

- l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés,
- les déplacements et
- la gestion des bâtiments d'exploitation.

En application de la Loi NRE, des indicateurs sociaux et environnementaux sont présentés ci après. La plupart porte sur le périmètre CNP Assurances. Les données concernant les filiales sont indiquées quand elles sont pertinentes. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs de responsabilité sociales sont communiqués dans le Rapport d'Activité et de Développement Durable, disponible sur le site www.cnp-finances.fr

Périmètre : CNP Assurances

Les éléments mentionnés concernant le « groupe CNP » portent sur les filiales consolidées en intégration globale sans application de quote part à savoir : CNP Assurances, CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international, CNP Vida, CNP Séguros de Vida, Caixa Seguros, CNP Unicredit Vita (sauf précision) Marfin Insurance Holding, CNP Europe Life (sauf précision) et BVP, et leurs sous-filiales consolidées.

Les filiales ayant fait l'objet d'une cession au cours de l'année 2010 ne font pas partie du périmètre traité (Global, Global Vida et Capéor).

Ce périmètre « groupe CNP » couvre 97% de la totalité des collaborateurs du Groupe CNP Assurances (filiales consolidées et non consolidées).

Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie relatif à CNP Assurances comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil soit 98 000 m², correspondant à 95% des surfaces occupées par les collaborateurs de CNP Assurances. Pour le « groupe CNP », le périmètre des consommations n'inclue pas les filiales CNP Unicredit Vita et CNP Europe life. Il couvre une surface de 120 000 m² soit 94% des surfaces occupées par les collaborateurs du « groupe CNP ».

Méthodologie : Les informations de CNP Assurances sont collectées auprès des services opérationnels (Direction des ressources humaines, gestion des bâtiments, achats), par sites lorsque cela est nécessaire. Les informations des filiales internationales sont consolidées au sein de chaque filiale puis communiquées à CNP Assurances. Un contrôle de cohérence est effectué par le service de développement durable de CNP Assurances en charge de la consolidation.

Limites de la collecte et fiabilité : quelques données environnementales ont fait l'objet d'estimation lorsque l'imputation directe n'était pas disponible, en revanche il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Les indicateurs « groupe CNP » retenus dans les tableaux ci-dessous restent néanmoins cohérents et significatifs.

Référentiel : les indicateurs sont repris des principaux indicateurs GRI permettant de décrire la démarche RSE dans le modèle d'affaire du groupe.

SOCIAL

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
1. Effectif total de l'entreprise	Au 31/12/2010, l'effectif de CNP Assurances s'élève à 3068 collaborateurs dont 239 fonctionnaires mis à la disposition, soit 15 personnes de plus qu'au 31/12/2009. 56% des effectifs sont des cadres et 62% sont des femmes. L'âge moyen est de 44,2 ans. Les CDD représentent 2,5% des effectifs. L'effectif total du Groupe CNP est de 4 537 salariés en augmentation de 1,8% par rapport à 2009 à périmètre constant. La part des femmes dans le groupe s'élève à 60,3% et l'âge moyen est 42,6 ans. Les CDD représentent 2,3% des effectifs du groupe.	LA1 LA13
2. Embauches en distinguant CDD et CDI	Au cours de l'année 2010, le nombre d'embauches s'est élevé à 104 CDI et 106 CDD. Le groupe CNP a réalisé 390 recrutements	
3. Difficulté de recrutement	Pas de difficultés particulières de recrutement.	
4. Départs dont licenciements et motifs	6 licenciements, 9 ruptures conventionnelles, 33 démissions et 41 départs en retraite. Le turn over pour CNP Assurances est de 3,10% en 2010 (3% en 2009) et de 4,36% pour le groupe.	LA2
5. Heures supplémentaires	En France, le recours aux heures supplémentaires est faible : 2294 en 2010. Une large autonomie est laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.	
6. Main-d'œuvre extérieure à la société	La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE qui emploie 342 personnes. Le recours à la main d'œuvre extérieure à l'entreprise correspond à : - 37 personnes attachées à la Sécurité - 5 hôtesses d'accueil - 81 personnes affectées au ménage et 16 techniciens de maintenance.	
7. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.	Aucun plan de réduction des effectifs. L'accompagnement des collaborateurs dans la durée est une priorité. En 2010, 56% des postes CDI ouverts au recrutement ont été pourvus en interne. 89% des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité. 152 collaborateurs ont été promus. 808 personnes ont bénéficié d'un entretien de carrière.	LA11 LA12

8. Organisation et durée du temps de travail,	Le nombre d'heures annuel d'un temps plein s'élève à 1575 heures, sans changement par rapport à 2010. 19,30% des collaborateurs ont choisi un temps partiel, 68,6% du personnel est en horaire personnalisé. Dans les filiales internationales, le nombre d'heures hebdomadaire varie de 37h à 40h selon les pays d'implantation.	
9. L'absentéisme et ses motifs	En 2010, le taux d'absentéisme atteint 5,80%, dont 4,7% hors maternité. Pour le groupe, le taux d'absentéisme s'élève à 4,80% dont 3,8% hors maternité.	LA7
10. Les rémunérations, leur évolution et égalité hommes/femmes	La rémunération individuelle moyenne annuelle s'élève à 52 138 € en 2010 en progression de 3,3% par rapport à 2009. Les effectifs des classes 1 à 7 ont bénéficié d'une augmentation générale de salaire de 1%. 50,5% des cadres sont des femmes soit 864 collaboratrices. 25% des cadres de direction sont des femmes, soit 24 collaboratrices. Dans le cadre de son label Diversité et de la réglementation en vigueur, CNP Assurances exerce une vigilance constante pour réduire les écarts de rémunération Hommes/Femmes qu'elle serait amenée à constater. Au niveau du groupe CNP, la part des femmes parmi les cadres s'élève à 43,9%	LA13
11. Les charges sociales	Charges sociales 2010 : 86 238 844 € (hors GIP).	
12. Application des dispositions du titre IV Livre IV du code du travail (intéressement, participation et plans d'épargne salariale)	En 2010, la masse salariale consacrée au versement de l'intéressement s'est élevée à 5 883 554 €. Le montant brut de la participation versé aux salariés a été de 12 703 095 €. Pour les fonctionnaires mis à disposition, un montant de 650 586 € a été versé sous forme de compensation.	
13. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Dans le groupe CNP, le dialogue social est une priorité. A CNP Assurances, le nombre de réunions de concertation est supérieur de 50% aux minima légaux. Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets sociaux dont l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle grâce à la mise en place de différentes formules de temps de travail (68,6% des collaborateurs exercent leur activité professionnelle selon des horaires personnalisés) et la prévention de la santé physique et mentale des collaborateurs grâce à un dispositif de Médiation sociale interne. De nombreux accords sont négociés et signés chaque année avec les partenaires sociaux : accord d'intéressement, de participation, accord sur la négociation annuelle obligatoire. En 2010, plusieurs accords ont été signés : accord sur les moyens syndicaux, accords relatifs aux mandats des représentants du personnel, protocole d'accord pré-électoral DP et CE, accord d'intéressement 2010/2011/2012. Un nouvel accord a été signé de plus en décembre sur l'insertion des travailleurs handicapés. Le Comité d'entreprise européen s'est réuni deux fois cette année. La mise en place de ce Comité est la concrétisation du dialogue social international. Il permet de mieux appréhender l'ensemble des problématiques du groupe en Europe. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales internationales de plus de 10 salariés. Les salariés sont tous couverts par la	HR5 LA4

	convention collective d'assurance dans les pays où celle-ci existe.	
14. Les conditions d'hygiène et de sécurité	CNP Assurances est soucieuse de la protection sociale de ses collaborateurs. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance. Des personnels médicaux dédiés sont déployés sur ses trois principaux sites : trois médecins du travail, 5 médecins spécialistes (gynécologue, psychiatre, cardiologue...), 8 infirmières permanentes. Une assistante sociale assure une permanence régulière. Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, actions en faveur du sevrage tabagique, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning Incendie... La Médiation sociale interne a été sollicitée 75 fois contre 30 en 2009. Le tiers des saisines 2010 correspond à des demandes de conseil professionnel. Ces sollicitations témoignent de la confiance dans le dispositif mis en place qui par ailleurs protège l'entreprise contre les risques juridiques qui pourraient intervenir sans intervention de la MSI. Le CHSCT veille à la sécurité des personnes (totalité des collaborateurs et prestataires hébergés) et aux risques identifiés dans le Document Unique.	LA8 LA6
15. La formation	La formation représente 5,2% de la masse salariale en 2010 contre 5,8 % en 2009. En 2010, 74,50 % de l'effectif a bénéficié d'une formation. Le nombre moyen de jours par stagiaire est de 3,7. En 2010, on note la forte progression des formations management (campus management) et dans une moindre mesure la progression des formations liées au développement personnel (développement de la mémoire, gestion du stress...). 46 salariés ont bénéficié d'une formation diplômante, dans le but d'accompagner les collaborateurs dans leurs évolutions de carrière. Dans les filiales internationales du groupe, la formation en 2010 représente en moyenne 4,2 % de la masse salariale, et 76 % des effectifs ont reçu une formation en 2010.	LA10
16. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise	Un accord d'entreprise sur l'insertion des travailleurs handicapés est conclu depuis 1995. Le taux d'emploi de personnes handicapées est en augmentation en 2010 5,38% contre 4,62% en 2009. CNP Assurances emploie 99 personnes en situation de handicap, en CDI et CDD. Le recours à des entreprises adaptées (EA) et entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT) représente 40 unités bénéficiaires. En 2009, un audit d'accessibilité des locaux de Paris et d'Arcueil a permis d'identifier les difficultés d'accès aux locaux de l'entreprise et de mettre en place un plan d'actions correctives. Plusieurs réalisations ont d'ores et déjà été mises en œuvre en 2010. En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité. Il a été reconduit en 2010. Au niveau du groupe CNP, 112 personnes sont en situation de handicap.	LA13
17. Les oeuvres sociales	Le budget du Comité d'Entreprise représente 1,75% de la masse salariale. En 2009, il se répartissait de la façon suivante : Enfance : 41 %, chèques-vacances : 24 %, voyages : 16%. Autres (sport, culture, action sociale) : 19% Les filiales du groupe ont mis en place des aides financières notamment pour les repas et les transports de leurs salariés.	
18. Relations entretenues	L'accueil de jeunes en formation est une tradition à CNP Assurances.	SO1

par l'entreprise avec les associations de réinsertion, les établissements scolaires, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines	En 2010, il concerne 62 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 94 stagiaires. CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide des écoles au travers de la Taxe d'apprentissage. L'effectif des CDD seniors est de 25 personnes. CNP est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les créateurs d'entreprises bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement Business Angels des Cités Partenaires II, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles. La fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et dans le développement des soins palliatifs. Depuis 2009, la fondation a financé l'implantation de 1500 défibrillateurs cardiaques et la formation à leur utilisation dans 878 communes et collectivités locales. CNP Assurances soutient financièrement la Chaire de l'université Paris-Dauphine « Risques et chances de la transition démographique ». Au Brésil, la filiale a mis en place le programme « Jovem de expressao » pour réduire l'exposition à la violence des jeunes via le bénévolat, le mécénat et des contrats d'apprentissage (18 en 2009). Les filiales italienne, espagnole et argentine ont poursuivi leurs actions de mécénat en 2010.	
19. Méthodes selon lesquelles l'entreprise et ses filiales étrangères prennent en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement local	88% des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les filiales à l'international témoignent de cette insertion économique locale : Les expatriés représentent 1% des collaborateurs de ces filiales. Dans l'ensemble des filiales internationales, 55% des cadres dirigeants sont embauchés localement (membres du comité exécutif ou de direction).	SO1
20. Importance de la sous-traitance, méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions nationales de l'OIT	Le recours à la sous-traitance est limité à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, de déport d'accueil téléphonique, de la maintenance et des prestations intellectuelles sur le territoire français. Signataire du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Le respect de la réglementation sociale est une clause d'éviction dans les appels d'offre. L'évaluation des fournisseurs a été renforcée pour le matériel informatique et les prestations intellectuelles informatiques. Cette même exigence se retrouve dans la gestion des actifs immobilier et des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance sont introduits dans près de 55% des actifs financiers. De même, la filiale brésilienne Caixa Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats.	HR2 HR1

ENVIRONNEMENT

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
21. Consommation de ressources en eau	La consommation en eau de CNP Assurances en 2010 s'élève à 39 307m3, et 99 538 m3 pour le groupe CNP (hors CNP Unicredit Vita et CNP Europe Life).	EN8

	déchets, déplacements domicile-travail, déplacements professionnels et visiteurs) le bilan carbone de l'exercice 2009 s'élève à 22 000 teqCO ₂ . En dehors du CO et CO ₂ , les fuites de gaz frigorigènes imputable aux systèmes de climatisation représentent 590 teqCO ₂ dont 30% en R22.	EN19 EN20
28. Nuisances sonores et olfactives	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité	
29. Traitement des déchets	La totalité des déchets mesurés pour le bilan carbone 2009 est estimé à 465 tonnes, dont 45% sont triés. Le tri sélectif est en place pour 89% des collaborateurs. Les papiers triés sont recyclés ainsi que les cartons (188 tonnes en 2010), les cartouches sont récupérés (3 150 en 2010) et revalorisées quand cela est possible, ainsi que les piles (près de 500 kg). 62% des UC et imprimantes obsolètes sont données ou cédées aux collaborateurs. Par ailleurs 3 900 kg de matériel informatique ont été démantibulés en 2010 par une société spécialisée. Dans le groupe CNP, 84% des salariés disposent d'un système de tri sélectif, et 212 tonnes de papiers et carton ont été recyclés ainsi que 4 670 cartouches/toners.	EN22
30. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales	Avec 49 000 hectares de forêts, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. Les plans de gestion de ces forêts veillent à respecter la biodiversité et anticipent le changement climatique. En 2010 des mesures exemplaires ont été prises pour la réhabilitation d'une tourbière dans le Morvan, ou encore la conservation du triton marbré espèce en voie de disparition. En 2010, la croissance des arbres a permis de stocker 387 500 tonnes de CO₂ dans les forêts du patrimoine de CNP Assurances. Après déduction des bois vendus et de ceux abattus suite à la tempête Klaus de janvier 2009, le bilan net de l'exercice 2010 s'élève à 79 500 tonnes de CO₂ qui viennent s'ajouter au stock en place Depuis 5 ans les collaborateurs de CNP Assurances sont invités à financer la plantation d'arbre au Brésil, avec doublement de la collecte par l'entreprise. Par ailleurs l'usage des visio et conférences téléphoniques a été promu pour limiter les déplacements professionnels dans un contexte de développement de l'activité et d'expansion à l'international. la pratique de la visioconférence, après une augmentation de 32% en 2009, poursuit sa progression de 63 % en 2010 soit 9 034 heures (3 nouvelles salles ont été équipées en 2010 dont la salle du Conseil d'Administration). Depuis 2010, l'objectif de réduction des émissions de 3% par an a été fixé. Les développements commerciaux n'ont pas permis d'atteindre ce niveau de réduction, aussi l'objectif a été reconduit en cumulé sur l'exercice 2011. Les filiales internationales ont également mis en place différentes actions pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Particulièrement au Brésil, où la filiale propose le produit CAIXACAP BLUE DREAM dans lequel une partie des primes est reversée à l'ONG Green Initiative pour mener à bien le programme « Carbone Seguro » de réserve de carbone dans la forêt Atlantique..	EN11 EN12 EN18
31. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires	En matière environnementale, les dispositions législatives et réglementaires n'impactent CNP Assurances que pour la gestion des bâtiments. Une veille réglementaire est assurée par la direction en charge de la gestion des bâtiments, complétée par un contrôle externe régulier et un outil de suivi.	
32. Démarches d'évaluation	Les entités du Groupe, compte tenu de leur activité, n'ont pas développé de démarches de certification environnementale.	

ou de certification entreprises en matière d'environnement		
33. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	Non pertinent sur impacts directs, compte- tenu de l'activité de services	
34. Existence de services internes de gestion de l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au delà des établissements de la société	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services	
35. Formation et information des salariés	La rubrique dédiée au développement durable dans l'intranet a enregistré plus de 4 500 connexions en 2010. De 2007 à 2009, un cinquième de l'intéressement a été conditionné à des actions de mobilisation en matière de développement durable. La semaine du Développement durable est aussi l'occasion de nombreuses manifestations. Enfin un objectif de réduction des émissions de 3% par an a été fixé à compter de 2010, conditionné par la responsabilisation des collaborateurs dans leurs pratiques professionnelles (déplacement, consommation de papier...) En 2010, la réalisation du Bilan Carbone a été l'occasion de séances de formation aux changements climatiques auprès des collaborateurs, qu'ils soient contributeurs du bilan ou acteurs en aval. L'ensemble des collaborateurs ont été aussi conviés à des présentations complétées d'une exposition pendant 2 mois dans les principaux sites français et d'un film de sensibilisation dans l'intranet. Dans les filiales du groupe des opérations de sensibilisation des salariés ont également été réalisées.	EN18
36. Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non pertinent sur impacts directs, compte-tenu de l'activité de services	
37. Montants des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière	Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.	EN28

d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causées à celui-ci		
18. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger en matière environnementale	Les filiales partagent les objectifs de CNP Assurances de réduire les consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe: l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les filiales du groupe reportent annuellement leur situation sociale et environnementale à CNP Assurances. En 2010 la filiales CNP Unicredit Vita a rejoint le Pacte Mondial, ainsi avec CNP Argentine et Caixa Seguros, la part des collaborateurs des filiales à l'étranger concernés s'élève à 67%.	EN18

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Organe majeur de la gouvernance, le Conseil d'administration est assisté dans le cadre de ses missions de trois Comités spécialisés.

Au sein de son Groupe, CNP Assurances s'efforce d'harmoniser les règles relatives à la composition des organes de direction, les critères de sélection des administrateurs et le rôle des différents Comités spécialisés institués dans ses principales filiales.

De tels comités permettent, notamment, de disposer d'un jugement indépendant sur des questions susceptibles de donner lieu à conflits d'intérêts et de bénéficier de compétences spécialisées dans des domaines comme la vérification des comptes, la gestion des risques, la sélection des membres du Conseil d'administration et la rémunération des mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances estime nécessaire de confier à des comités distincts les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution de certaines de ses fonctions majeures. Conformément à la loi et à son règlement intérieur, le Conseil assume néanmoins pleinement, et dans sa collégialité, ses responsabilités décisionnelles dans ses domaines de compétence.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, depuis la prise de décisions stratégiques pour l'Entreprise jusqu'à la garantie de la fiabilité de l'information financière diffusée au marché, le Conseil s'inscrit dans une démarche d'anticipation des évolutions, des pratiques et des comportements, en se donnant pour ambition de suivre les meilleures standards de gouvernance.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de 3 censeurs, a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur général. Il a procédé à la nomination de ce dernier parmi les administrateurs et a défini les décisions du Directeur général pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil est requise.

Le résultat du processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, mené à la fin de l'exercice 2009, conformément aux bonnes pratiques formulées par l'Institut français des administrateurs (IFA), a permis d'apprécier et de répondre au mieux aux attentes exprimées par les administrateurs.

Ainsi, a été formalisée l'organisation d'un calendrier annuel des travaux du Conseil d'administration et de son Comité d'audit. Par ailleurs, le Président du Conseil a tenu, au cours de chaque séance, à donner une plus large place aux échanges entre les administrateurs, notamment sur la détermination de la stratégie de CNP Assurances et sur la problématique de la gestion des risques au sein de l'Entreprise et de son Groupe.

Présidence, Conseil d'administration, comités spécialisés

Le Conseil d'administration présente, au travers de sa composition, une structuration conforme à l'actionnariat de la Société qui compte notamment deux actionnaires majoritaires.

Dans cet environnement actionnarial, le Président du Conseil d'administration veille à une gouvernance harmonieuse, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société, en étant attentif à la préservation des intérêts de tous les actionnaires de CNP Assurances.

À ce titre, il incombe au Président d'organiser, de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce Conseil. Le Président du Conseil assume en outre la présidence du Comité stratégique et il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration et son Président sont soucieux de veiller à ce que l'équilibre de sa composition et de celle des comités spécialisés garantissent aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

La Société considère que la composition du Conseil respecte les principes essentiels mentionnés à l'article 6 du Code AFEP-MEDEF.

Confronté aux effets de la crise financière et économique mondiale, le Comité d'audit a maintenu au cours de l'exercice 2010 sa vigilance sur le niveau d'exposition de la Société aux risques liés à ce contexte.

Dans le cadre de ses travaux, ce Comité a disposé d'une actualisation de l'information fournie par la Direction générale, notamment sur les engagements financiers de CNP Assurances relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce qui impose à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un Comité d'audit et qui en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP Assurances exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Afin de se conformer aux dernières recommandations de l'AMF, le Conseil d'administration a enrichi, le 14 décembre 2010, son règlement intérieur ainsi que celui de son Comité d'audit en codifiant un certain nombre d'obligations dont celles qui concernent la prévention des manquements d'initiés et son mode de relations avec les Commissaires aux comptes.

A l'occasion de cette séance, le Conseil d'administration s'est penché sur la faculté offerte aux sociétés par la législation nouvelle de créer un Comité des risques, distinct du Comité d'audit, pour assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques. Après délibérations, le Conseil n'a pas jugé de créer une instance supplémentaire, le Comité d'audit actuel pouvant parfaitement assumer les missions définies par la loi et le Conseil d'administration.

A ce titre, le Comité d'audit, désormais renommé Comité d'audit & des risques, procède régulièrement à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ce Comité s'assure également de la coordination des efforts menés par l'Audit interne et l'Audit externe pour accomplir leurs missions.

Complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations et des nominations préexistants, le Comité stratégique a examiné les principaux dossiers et projets de développement relatifs à l'avancement des différents chantiers menés par la Direction Générale dans le domaine notamment de l'évolution des marchés et des produits, la relation avec les réseaux partenaires de la Société, de la compétitivité et de la productivité interne... A l'occasion d'une séance tenue le 24 novembre 2010, le Comité stratégique a également examiné les impacts de différents scénarii sur le plan d'affaires de la Société.

Ce mode de fonctionnement permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décisions collégiales et atteste du caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2010 figurent également dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Direction générale et Comité exécutif

À la suite de sa nomination, le Directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif. Ce Comité exécutif associe les trois Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et depuis janvier 2011, 4 hauts cadres dirigeants, dont 3 femmes.

Le Comité exécutif, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Par ailleurs, environ tous les mois, ce comité se réunit sous une forme élargie, qui permet d'associer les compétences d'un plus grand nombre de cadres de la Société.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au Directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques, qu'il considère, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences, le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration, à l'exception d'un certain nombre d'opérations, pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil d'administration.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 millions d'euros ;
- opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
- opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquant pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, annuellement et en dernier lieu le 22 février 2011, le Conseil d'administration donne au Directeur général les autorisations lui permettant de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce ;
- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1,5 milliard d'euros, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société ;
- enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a délégué au Directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter du 06 mai 2011.

Rémunérations des dirigeants et des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux (Président, Directeur général, administrateurs) sont détaillées dans le chapitre 12.2, conformément aux prescriptions de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF.

Rémunérations de la DIRECTION GENERALE

Les informations, qui concernent les Directeurs généraux adjoints, ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit et qui concerne le Directeur général et les trois directeurs généraux adjoints présents au 31.12.2010, les rémunérations du Directeur général, versées par CNP Assurances apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci faisant l'objet d'une information plus précise dans les tableaux relatifs aux « Rémunérations ».

Les rémunérations allouées par CNP Assurances aux Directeurs généraux adjoints, dans le cadre de leur contrat de travail, comprennent une rémunération fixe et variable, des avantages en nature constitués d'un véhicule de fonction, et pour l'un d'entre eux, de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (EPI, contrat collectif d'assurance souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise).

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE

Gilles Benoist, Directeur général	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Rémunération fixe	580 000,00	580 000,08
Rémunération variable	319 000,00	319 000,00
Jetons de présence versés par CNP Assurances et ses filiales *	60 277,00	56 197,00
Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction)	10 220,49	-
TOTAL REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL	969 497,49	963 111,80

Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Antoine Lissowski, Directeur général adjoint		
Gérard Ménéroud, Directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	913 183,80	913 183,80
Rémunération variable globale des DGA	562 160,00	584 225,67
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	8 712,42	11 813,16
Jetons de présence versés par les filiales de CNP Assurances *	100 935,19	103 647,09
Divers (Indemnités congés payés, indemnité de rupture, EPI, prime)	89 916,82	94 948,34
TOTAL REMUNERATIONS DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS	1 674 908,23	1 707 818,06
Soit, une moyenne de rémunération par DGA	558 302,74	569 272,69
TOTAL REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE (DG + DGA)	2 644 405,72	2 670 929,86
Soit, une moyenne de rémunération par membre de la Direction générale (DG + DGA)	661 101,43	667 732,47

* non compris les jetons de présence des sociétés hors groupe

9 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

PERIODE DE VALIDITE ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 21 avril 2009, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 21 octobre 2010	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 19 mai 2010, auto détention de 498 482 actions, soit 0,34 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25 mai 2010, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25 novembre 2011	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31 décembre 2010 auto détention de 2 339 599 actions, soit 0,39 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
	Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010	500 M€ primes d'émission incluses	Néant

10 BILAN DES OPERATION REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS DURANT L'EXERCICE 2010

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

Achats et vente d'actions⁵

Sur la base de l'autorisation donnée à l'Assemblée générale du 25 mai 2010, la Société a acheté (du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010) 4 979 496 actions au prix moyen de 27,57 € et vendu 4 794 632 actions au prix moyen de 27,38 €.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	4 979 496	4 794 632	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Call achetés</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Achats à terme</i>
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (€)	27,57	27,38						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (€)	137 281 541,94	131 287 702,37						

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	: 0,42 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	: Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010	: 2 498 261
Valeur comptable (mis à la juste valeur*)	: 33 726 523,50 euros
Valeur de marché du portefeuille*	: 33 726 523,50 euros

* au cours de clôture du 31 décembre 2010 : 13,50 euros

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2010.

Toutes les actions détenues au 31 décembre 2010 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 295 009 actions détenues sur des comptes distincts.

Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

⁵ CNP Assurances a procédé en juillet 2010 à la division par quatre du nominal de son action. Les prix moyens sont établis à partir d'une moyenne pondérée dont les composantes n'ont pas fait l'objet de retraitement.

11 RAPPORT SUR LES PROJETS DE RESOLUTION

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2010 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet essentiel de la convocation de l'AG.

La 1^{ère} résolution, concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à **1050 millions** d'euros.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 0,77 euro par action (3^{ème} résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2010 ressort à **212 772 033, 62 €** (contre 934 267 620,14 € en 2009).

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2010, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du **13 mai 2011** selon les modalités présentées dans la 3^{ème} résolution et conformément aux normes de la place qui imposent pour des raisons d'homogénéité, le respect d'un délai de distribution de 5 jours ouvrés minimum.

Le montant du dividende proposé est de 0,77 euro par action Ce dividende correspond à un taux de distribution stable de 43 % du résultat net courant consolidé.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il sera précisé dans le rapport du Conseil que toutefois, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 19 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce. (4^{ème} résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sont relatives d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2010 et d'autre part, à une nouvelle convention autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Ratification de la nomination de quatre administrateurs et d'un censeur (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} résolution)

La 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolution concerne la ratification de la nomination de MM. Antoine Gosset-Grainville et Philippe Wahl, en qualité d'administrateur et de Pierre Garcin en qualité de censeur. Ces personnes ont été respectivement cooptées par le Conseil d'administration du 22 juin 2010, du 22 février 2011 et du 7 octobre 2010 en remplacement de MM. Jérôme Gallot et Patrick Werner, administrateurs démissionnaires, et de M. Paul Le Bihan, censeur démissionnaire.

S'agissant des 8^{ème} et 9^{ème} résolutions, la proposition du Conseil d'administration se rapporte à la nomination de deux administratrices dont l'élection permet de pourvoir les sièges laissés vacants par M. Padoa-Schioppa, administrateur décédé et M. Antonio Borgès, administrateur démissionnaire.

La ratification de ces 2 nominations par l'Assemblée permettrait en outre une féminisation du Conseil d'administration de la Société.

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société. Prix maximum d'achat : 35 €/ action (10^{ème} résolution)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste, suite à la division du nominal de l'action, proportionnellement inchangé à 35 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit déléguer à son Directeur Général cette réalisation.

Or, le prochain Conseil d'administration qui suit l'assemblée se réunira plusieurs semaines après cette Assemblée. Dans ce laps de temps, le programme de rachat ne pourrait pas être immédiatement mis en œuvre. Pour pallier cette difficulté, il est proposé au Conseil qui arrêtera les comptes ainsi que les projets de résolutions, de subdéléguer au Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires.

Une telle délégation peut d'ores et déjà être donnée à ce stade, puisque les modalités et conditions du nouveau programme de rachat sont connues, dans la mesure où elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration avec les autres projets de résolutions.

Le vote conforme de l'Assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Gilles Benoist pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe. (11^{ème} résolution)

En application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE, si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le Conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la société.

La part des actions détenues par les salariés s'élève au 31.12. 2010 à **0,34** % du capital social de CNP Assurances.

La septième résolution soumise au vote de l'Assemblée prévoit donc, en substance, une délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou de groupe dans la limite du montant maximum légal, primes d'émission incluses, en octroyant éventuellement une décote de 20 %.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (12^{ème} résolution)

Le tableau récapitulatif des autorisations et délégations données par l'Assemblée générale des actionnaires montre clairement que la plupart de celles-ci arrivent à échéance ou sont très largement consommées.

C'est pourquoi, dans un contexte économique et stratégique qui exige des entreprises une réactivité permanente, il a semblé utile au Conseil de proposer une résolution ayant pour objet de donner délégation de compétence au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital. Cette délégation permettrait de renforcer et d'accélérer le processus de décision, sans avoir, en cas de besoin, à réunir de façon précipitée les actionnaires en Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration disposerait alors du pouvoir d'apprécier l'opportunité d'une augmentation de capital (avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants) et de mettre en œuvre celle-ci.

L'encadrement législatif de cette délégation de compétence exige toutefois que l'Assemblée générale extraordinaire fixe :

- Le plafond global de l'augmentation de capital (ou des augmentations) susceptible(s) d'être mise(s) en œuvre dans le cadre de cette délégation de compétence, soit **500 M€**.
 - La durée de la délégation de compétence au profit de du Conseil, durée qui ne peut excéder 26 mois.
- Il est précisé également qu'il est demandé à l'Assemblée l'autorisation pour le Conseil d'administration de subdéléguer au Directeur Général, la compétence qui serait reconnue à l'organe collégial.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des salariés de la Société (13^{ème} résolution)

L'attribution gratuite d'actions au profit des personnels de l'entreprise constitue l'une des mesures destinées à développer l'actionnariat salarié. Elle constitue également un mécanisme de rémunération différé à moyen terme qui s'ajoute aux systèmes de rémunération traditionnels (salaire de base, prime annuelle).

L'attribution d'actions gratuites ne se confond pas avec les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe qui s'inscrivent dans des offres à caractère collectif.

Dans le cadre de la résolution proposée, l'Assemblée fixe notamment : le délai d'utilisation de l'autorisation consentie au Conseil d'administration, lequel ne peut excéder 38 mois ainsi que le pourcentage maximal du capital pouvant être attribué gratuitement, que le Conseil d'administration propose de limiter à **0,5 %**.

Il est proposé en outre que l'Assemblée donne délégation au Conseil d'administration pour fixer notamment les conditions relatives à : l'identité des bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, telles que des conditions d'ancienneté, des conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective.

Le projet de résolution qui est proposé au vote de l'Assemblée du 06 mai 2011, reprend l'essentiel du dispositif qui avait été antérieurement approuvé par les actionnaires en 2007.

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

12.1 Composition du Conseil d'administration, liste des mandats et fonctions des Mandataires sociaux

Edmond ALPHANDÉRY

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, Agrégation d'économie politique.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Edmond Alphandéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II jusqu'en 1993.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-Président (1991) et Président du Conseil général du Maine et Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond Alphandéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 2004 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur*.

Autres fonctions et mandats

- Crédit Agricole CIB (SA) (ex-Calyon), *administrateur*.
- GDF Suez (SA), *administrateur, Président du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable*.
- Icade (SA), *administrateur*.
- Nomura Securities, *membre de l'« European Advisory Panel » depuis 2009*.
- Centre des Professions Financières, *Président depuis 2003*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Alphandéry n'est plus titulaire

- Lehman Brothers, *membre de l'« European Advisory Board » (fin de mandat : septembre 2008)*.
- Société des Éditions de Presse « Affiches Parisiennes » (SA), *administrateur (fin de mandat : août 2005)*.

Gilles BENOIST

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du Directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts avant de devenir Directeur des Services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 10 964 actions CNP Assurances et de 110 parts de FCPE CNP.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations*.
- CNP Caution (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat : 21.06.2010)*.
- Caixa Seguros (société de droit brésilien), *administrateur*.
- CNP Immobilier (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Îlot a5b (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Issy Desmoulins (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Pyramides 1 (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente*.
- Rueil Newton (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), *administrateur*.
- Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Civile Immobilière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Civile Immobilière Montagne de la Fage (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Foncière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.
- Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante*.

Autres fonctions et mandats

- Caisse des dépôts et consignations, *membre du Comité de direction Groupe (depuis 2003)*.
- Compagnie Internationale André Trigano (SA), *membre du Conseil de surveillance*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité*.
- Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance (FFSAA), *Président*.
- Suez Environnement Company (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Benoist n'est plus titulaire

- CDC Ixis (SA), *membre du Conseil de surveillance*.
- Gimar Finance (SCA), *représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.04.2005)*.
- Le Sextant (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérante (fin de mandat : 2009)*.
- SPIFIC (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente (fin de mandat : 2009)*.
- 83 Avenue Bosquet (SAS), *représentant de CNP Assurances, Présidente (fin de mandat : 2009)*.

Augustin de ROMANET

Né le 2 avril 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur général*.
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, membre du Comité stratégique et membre du Comité des rémunérations et des nominations*.
- Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif), *Président du Directoire*.
- Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- FSI-PME Portefeuille (SAS), *administrateur*.
- Icade (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.
- Société Nationale Immobilière - SNI (SAEM), *Président du Conseil de surveillance*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur*.

Mandats et fonctions de 2005 à 2009 dont M. de Romanet n'est plus titulaire

- Accor (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et des rémunérations (mai 2007 à février 2009)*.
- Icade (ex-Icade EMGP), *représentant permanent de la CDC, administrateur (avril à novembre 2007)*.
- Crédit Agricole (SA), *Directeur adjoint Finances et Stratégie et membre du Comité exécutif du Groupe (octobre 2006 - mars 2007)*.
- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2005-2006)*.
- Cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, *Directeur adjoint du (2004-2005)*.

Pierre HÉRIAUD

Né le 23 août 1936.

École supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 240 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Étienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Hériaud est administrateur de l'Association Groupe ESA (École supérieure d'agriculture) d'Angers, après en avoir été le Vice-Président jusqu'en 2009.

André Laurent MICHELSON

Né le 10 février 1955.

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, Direction des Fonds d'épargne, 72 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 296 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, M. André Laurent Michelson est Secrétaire général du groupe Caisse des Dépôts depuis le 18 octobre 2010, après avoir été, à compter du 20 juin 2003, Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des dépôts.

Alain QUINET

Né le 11 septembre 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Réseau Ferré de France, 92 av France 75013 Paris.

Alain Quinet a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Réseau Ferré de France (EPIC), Directeur général délégué depuis le 15.12.2010.
- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur des Finances et membre des Comités de direction de la Caisse des dépôts et du Groupe* (fin de fonction : 15.12.2010)
- Accor (SA), *administrateur, membre du Comité d'audit* (fin de mandat : 05.05.2010).
- CDC Infrastructure (SA), *Président du Conseil d'administration, administrateur* (fin de mandat : 15.12.2010)..
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, administrateur* (fin de mandat : 15.12.2010).
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19.03.2009), membre du Comité de la stratégie et du Comité des nominations et des rémunérations* (fin de mandat : 15.12.2010)..
- Egis (SA), *Président du Conseil d'administration* (fin de mandat : 15.12.2010).
- Eiffage (SA), *administrateur, membre du Comité des nominations et rémunérations* (fin de mandat : 17.12.2010).
- Financière Transdev (SA), *Président-Directeur général, administrateur* (fin de mandat : 15.12.2010).
- Fonds stratégique d'investissement - FSI (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, administrateur et membre du Comité d'audit et des risques, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations* (fin de mandat : 15.09.2010) .
- Icade (SA), *administrateur, membre du Comité stratégie et investissements*.
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), *administrateur* (fin de mandat : 30.06.2010).
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, administrateur* (fin de mandat : 15.04.2010).

Principaux mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Quinet n'est plus titulaire

- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *Président-Directeur général, administrateur (fin de mandat : 21.12.2009).*
- Compagnie Nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29.06.2009).*
- Dexia SA (Société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : novembre 2009).*
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 31.03.2008).*
- Réseau Ferré de France (EPIC), *administrateur (fin de mandat : 31.03.2008).*

Franck SILVENT

Né le 1^{er} août 1972.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier, 92772 Boulogne Billancourt.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Compagnie des Alpes (SA), *Directeur général délégué.*
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *Président.*
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérante.*
- Compagnie du Mont-Blanc – CMB (SA), *administrateur.*
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), *Président.*
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur.*
- Lafuma (SA), *administrateur.*
- Musée Grévin (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (depuis le 29.06.2006, auparavant Président du Conseil d'administration).*
- SwissAlp, *administrateur.*

Mandats et fonctions occupés de 2005 à 2009 dont M. Silvent n'est plus titulaire

- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 19.07.2006).*
- CDC Holding Finance (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur général.*
- CDC Ixis Investor Services, *administrateur (fin de mandat : 12.01.2005).*
- Compagnie des Alpes Domaines Skiables (CDA-DS) (SAS), *Président du Comité de surveillance (fin de mandat : 31.07.2008).*
- Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) (SAS), *Président (fin de mandat : 26.01.2009).*
- Domaine Skiable de Flaine – DSF (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Domaine Skiable du Giffre – DSG (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Groupe Caisse des dépôts, *Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie : de 2002 à 2005.*
- Premier Financial Services – PFS (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*
- Safari Africain de Port Saint Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 27.01.2009).*
- Société Forestière de la Caisse des dépôts (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 10.03.2005).*
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), *membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit (fin de mandat : 10.06.2006).*

Jean-Paul BAILLY

Né le 29 novembre 1946.

École polytechnique, Master of Science in Management.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste (SA), *Président-Directeur général*.
- Accor (SA), *administrateur*.
- Edenred (SA), *administrateur et membre du Comité des engagements et du Comité d'audit et des risques (depuis le 29.06.2010)*.
- GDF Suez, *représentant de l'État, administrateur et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable*.
- Geopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.
- La Banque Postale (SA), *Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération*.
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du Conseil de surveillance*.
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.
- Systar (SA), *administrateur (fin de mandat : 02.12.2010)*.
- Xelian (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Bailly n'est plus titulaire

- Efposte (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 2005)*.
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), *représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006)*.
- S F 2 (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administrateur (fin de mandat : 11.04.2008)*.
- SF 12 (SAS), *représentant permanent de La Poste, Président (fin de mandat : 25.06.2008)*.

François PÉROL

Né le 6 novembre 1963.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

M. Pérol est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *Président du Directoire*.
- Banques Populaires Participations (SA), *Directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010)*.
- BPCE International et Outre Mer (ex -Financière Océor) (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- Caisse d'Epargne Participations (SA), *Directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010)*.
- CE Holding Promotion (SAS), *Président*.
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), *Vice-Président du Conseil d'administration*.
- Crédit Foncier de France (CFF), *Président du Conseil d'administration*.
- Fédération Bancaire Française, *Président du Conseil et Vice-Président du Comité exécutif*.
- Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité, *Président du Conseil d'administration*.

- Foncia Groupe (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- Musée d'Orsay, *Administrateur*.
- Natixis, *Président du Conseil d'administration*.
- Sopassure, *administrateur*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Pérol n'est plus titulaire

- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2007/2008)*.
- Rothschild & Cie, *associé gérant (2006)*.
- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA), *Président du directoire (fin de mandat : 31.07.2009)*
- BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires), *Directeur général (fin de mandat : 31.07.2009)*

Marc-André FEFFER

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste (SA), *Directeur général adjoint – Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires internationales et juridiques et de la Régulation du Groupe*.
- Geopost (SA), *administrateur*.
- GeoPost Intercontinental (SAS), *membre du Comité de surveillance (fin de mandat : 09.07.2010)*.
- Hypios (SAS), *membre du Comité d'administration*.
- La Banque Postale (SA), *Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique*.
- Poste Immo (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- Sopassure (SA), *Président-Directeur général, auparavant administrateur jusqu'au 28.03.2010*.
- Xange Capital (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- Xelian (SA), *censeur*.

Olivier KLEIN

Né le 15 juin 1957.

ENSAE et cycle d'Etudes Supérieures en Finances d'HEC.

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Olivier Klein a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juillet 2010 en remplacement de M. Alain Lemaire, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Klein est également membre du Comité d'audit de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *membre du Directoire, Directeur Général (banque commerciale et assurance).*
- Banque Palatine (SA), *membre du Conseil de surveillance*
- Banque Privée 1818 (SA), *administrateur.*
- BPCE International et Outre Mer (ex -Financière Océor) (SA), *administrateur.*
- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes (CERA) (SA coopérative), *Président du directoire (fin de mandat : 30.06.2010).*
- Coface (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Compagnie des Alpes (SA), *représentant permanent de CE Participations, administrateur (fin de mandat : 28.07.2010).*
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur.*
- ENS (Lyon), *Administrateur.*
- GCE Business Services (GIE), *Représentant permanent de BPCE, membre du Conseil de surveillance.*
- GCE Capital (GIE), *membre du Conseil de surveillance*
- i-BP, *administrateur.*
- Natixis (SA), *administrateur*
- Natixis Consumer Finance, *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010)*
- Natixis Financement (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Natixis Global Asset Management (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Neptune Technologies (SA), *administrateur.*
- Rhône Alpes PME Gestion (SA), *Président du Conseil administration (fin de mandat : 09.2010).*
- SOCFIM, *Président du Conseil de surveillance.*
- Société des Trois Vallées (SAEM), *représentant permanent de la CERA, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 07.2010)*
- Sopassure (SA), *administrateur.*

Principaux mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. KLEIN n'est plus titulaire

- Groupe Caisse d'Epargne- Caisse Ile de France Ouest, *Président du Directoire (fin de mandat : 2006).*
- Terrae (SNC), *représentant permanent de CERA, gérant (fin de mandat : 2008)*

Ramon FERNANDEZ

Né le 25 juin 1967.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Mandats et fonctions

- Direction Générale du Trésor, *Directeur général*.
- Agence France Trésor, *Président*.
- Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest, *administrateur*.
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *Gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque mondiale, *Gouverneur suppléant pour la France*.
- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des rémunérations et des nominations*.
- CADES, Représentant de l'Etat, *administrateur*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre de la Commission de surveillance, membre du Comité d'examen des comptes et des risques ainsi que du Comité des fonds d'épargne*.
- Club de Paris, *Président*.
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière, *Président*.
- Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), *Commissaire du gouvernement*.
- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur*.
- Groupe de la Banque africaine de développement, *Gouverneur pour la France*.
- Société de financement de l'économie française, *administrateur*.

Philippe BAUMLIN

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie « gestion d'entreprise ».

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 396 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- FCPE « Actions CNP », *Président du Conseil de surveillance*.
- UGRC (Union Générale de Retraite des Cadres), *administrateur*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Baumlin n'est plus titulaire

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*.

Henri PROGLIO

Né le 29 juin 1949.

HEC

Adresse professionnelle : EDF, 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglia a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglia est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- EDF (SA), *Président-Directeur général*.
- EDF Energy Holdings Ltd, *Président (depuis le 08.03.2010)*.
- EDF Energy UK, *Président du Conseil d'administration (du 08.03.2010 au 26.11.2010)*.
- EDF International, *administrateur (depuis le 06.12.2010)*.
- Association Electra, *Président du Conseil d'administration (depuis le 28.04.2010)*.
- Comité de l'énergie atomique, *membre*.
- Comité national des secteurs d'activités d'importance vitale, *membre (depuis le 08.12.09)*.
- Dalkia (SAS), *membre des Conseils de surveillance A et B (fin de mandat : 23.03.2010)*.
- Dassault Aviation (SA), *administrateur*.
- Edison Spa : *administrateur (depuis le 08.02.2010)*.
- Fondation EDF Diversiterre, *Président du Conseil d'administration (depuis le 18.06.2010)*.
- Fondation Européenne pour les Energies de demain, *administrateur (depuis le 01.06.2010)*.
- Fcc (Fomento de Construcciones y Contratas SA) (Espagne), *administrateur (depuis le 27.05.2010)*.
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité, *membre (depuis le 25.11.2009)*.
- Natixis (SA), *administrateur, auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 30.04.2009*.
- Transalpina Di Energia, *Président du Conseil d'administration (depuis le 08.02.2010)*.
- Veolia Eau (SCA), *membre du Conseil de surveillance, auparavant gérant non associé jusqu'au 27.11.2009*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur, auparavant Président-Directeur général*.
- Veolia Env. North America Operations (USA), *administrateur/Director (fin de mandat : 13.09.2010)*.
- Veolia Propreté (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- Veolia Transport (SA), *Président du Conseil d'administration*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. Proglia n'est plus titulaire

- Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) (SA), *censeur (fin de mandat : 31.07.2009)*.
- Campus Veolia Environnement (SAS), *Président (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Casino Guichard-Perrachon (SA), *administrateur (fin de mandat : 09.06.2008)*.
- Comgen Australia, *administrateur (fin de mandat : février 2005)*.
- Dalkia France (SCA), *membre et Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Dalkia International (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Elio (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29.03.2007)*.
- EOLFI (SA), *Président du Conseil de surveillance (du 06.04.2009 au 27.11.2009)*.
- Lazardère (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 16.11.2009)*.
- Onyx UK Holding (Royaume Uni), *administrateur (fin de mandat : février 2005)*.
- SARP (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2006)*.
- SARP Industries (SA), *administrateur (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Siram (Italie), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Société des Eaux de Marseille (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Thales (SA), *administrateur (fin de mandat : 12.02.2007)*.
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), *administrateur (fin de mandat : 19.07.2007)*.
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni), *administrateur/Director (fin de mandat : 27.11.2009)*.
- Veolia Transport Australasia (ex-Veolia Transport Australia) (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009)*.
- Veolia Transport Northern Europe (Suède), *administrateur/Director (fin de mandat : 02.09.2009)*.
- Veolia Water (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 27.11.2009)*.

Jacques HORNEZ

Né le 19 juillet 1950.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- MGEN, *administrateur et Vice-Président*.
- Arts et Vie (Association), *administrateur*.
- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à Conseil d'administration), *administrateur*.
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur*.
- EGAMO (SA), *administrateur, auparavant Président du Conseil d'administration*.
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au Conseil de surveillance*.
- GAIA, *Président du Conseil de surveillance*.
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur*.
- MGEN Centres de santé, *administrateur*.
- MGEN Filia, *administrateur*.
- MGEN Union, *administrateur*.
- MGEN Vie, *administrateur*.
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*.
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur*.
- Philgen (SCI), *Cogérant*.
- SFG (Système Fédéral de garantie), *Premier Vice-Président*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. HORNEZ n'est plus titulaire

- CCOMCEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Filia MAIF (SA), *censeur (fin de mandat : 2007)*.
- MGEN, *Trésorier général*.
- MMC Titrisation (SICAV), *administrateur (fin de mandat : septembre 2007)*.
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *Président*.
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*.
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur*.

Jean-Louis de MOURGUES

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Allianz, 87 rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Allianz (ex-AGF) (SA), *conseiller auprès de la Direction générale*.

Mandats occupés de 2005 à 2009 dont M. de Mourgues n'est plus titulaire

- AG2R, *délégué général (fin de mandat : 2007)*.
- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- Arial Assurance (SA), *Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007)*.
- La Mondiale (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20.02.2008)*.
- La Mondiale Participation (SA), *administrateur*.
- Natexis obli première (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : septembre 2008)*.

Nominations soumises au vote de l'Assemblée générale des actionnaires

Antoine GOSSET-GRAINVILLE

Né le 17 mars 1966.

Institut d'études politiques de Paris, DESS « banques et finances » de l'université Paris IX Dauphine, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Antoine Gosset-Grainville a été nommé provisoirement administrateur le 22 juin 2010, en remplacement de M. Jérôme Gallot, démissionnaire le même jour.

Antoine Gosset-Grainville, Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations, depuis le 1er mai 2010, a commencé sa carrière à l'Inspection générale des finances (1994-1997) puis devient secrétaire général adjoint du Comité monétaire européen puis du Comité économique et financier de l'Union européenne (1997-1999). Il est nommé conseiller pour les affaires économiques et monétaires au cabinet du commissaire européen chargé du commerce (1999-2002). Avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, il était associé au bureau de Bruxelles du cabinet Gide Loyrette Nouel (2002-2007) et a été à partir de mai 2007 directeur adjoint de cabinet du Premier ministre, François Fillon.

Mandats et fonctions

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur général adjoint*
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur et membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité stratégique.*

Pierre GARCIN

Né le 8 février 1960.

Ecole Centrale de Paris

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

Pierre Garcin a été nommé provisoirement censeur par le conseil d'administration du 7 octobre 2010 en remplacement de M. Paul Le Bihan, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Pierre Garcin a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à la BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la Direction d'Exploitation Grands Comptes et de la Direction des Marchés Financiers. En 1992, il rejoint le Groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM. Il devient en 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), successivement Directeur des Risques Nouveaux, Directeur des Lignes Spécialisées, Directeur Flottes Automobile & Solutions Alternatives puis Directeur Technique & Financier. En 2004, il est nommé Directeur Commercial France & International d'AXA Assurances Collectives (Vie). Depuis 2008, Pierre Garcin était Directeur Général Adjoint de Direct Assurance et Directeur Financier d'AXA Global Direct.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *Directeur des assurances du groupe BPCE.*
- CEMM (SAS), *administrateur.*
- CGE Courtage (SAS), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 01/01/2010).*
- Ecureuil Vie Développement (SAS), *administrateur.*
- GCE Assurances (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- GCE Assurances Production Services (SAS), *membre du Comité de surveillance.*
- GIE Partenariat CEMM (GIE), *Représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du Comité de partenariat.*
- Holassure (SAS), *Président.*
- MURACEF (Société d'assurance mutuelle), *Représentant permanent de BPCE, administrateur.*
- Natixis Assurances (SA), *Représentant permanent de BPCE, administrateur.*

- Natixis Assurances Partenaires (SA), *administrateur*.
- Serena (SA), *Vice-président du Conseil de surveillance*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.
- Surassur (SA), *Président du Conseil d'administration*.

Philippe WAHL

Né le 11 mars 1956.

Institut d'études politiques de Paris , DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Philippe Wahl a été nommé provisoirement administrateur le 22 février 2011, en remplacement de M. Patrick Werner, démissionnaire le 18 janvier 2010.

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif.

En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). A ce titre, il a été président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Écureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis et de la CNP Assurances.

Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006.

En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Il est membre du comité directeur de l'Institut Montaigne depuis 2004.

Le 18 janvier 2011, Philippe Wahl a été nommé Président du Directoire de La Banque Postale.

Philippe Wahl a été parallèlement nommé Directeur général adjoint du groupe La Poste et membre du Comité Exécutif.

Marcia CAMPBELL

Née le 30 mars 1959.

Licence de Français, Etudes Commerciales et Etudes des Beaux Arts, Université d'Edimbourg. MBA Open University.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Marcia Campbell a été nommée provisoirement administratrice le 22 février 2011, en remplacement de M. Antonio Borgès, démissionnaire le 9 novembre 2010. Il a été nommé le même jour membre du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Mme Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un Cabinet de Conseil en gestion internationale (Proudfoot plc) dont elle est devenue Directrice générale en 1988.

En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir Directrice des opérations et Présidente-Directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents poste de Directrice et notamment :

- Directrice du développement Commercial (1990-1993),
- Directrice Services aux clients (1993-1996),
- Conseillère générale et Directrice des Services d'entreprises (1996-2004),

Depuis 2010, Maria Campbell est Directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group plc.

Au-delà de ces fonctions exécutives, Mme Campbell, également présente au conseil de sociétés de bienfaisance, est conseillère de PriceWaterhouseCoopers depuis 2010.

12.2 Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (*EXPRIMEES EN EUROS*)

Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	450 243	452 223
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	450 243	452 223

Gilles Benoist, Directeur général	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 026 823	1 030 830
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 4</i>)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>tableau 6</i>)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	1 026 823	1 030 830

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (*EXPRIMEES EN EUROS*)

Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	2009		2010	
	Dues⁽¹⁾	Versées⁽²⁾	Dues⁽¹⁾	Versées⁽²⁾
Rémunération fixe	379 996	379 996	380 000	380 000
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	70 247	81 897 ⁽³⁾	72 223	71 169
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	450 243	461 893 ⁽³⁾	452 223	451 169

Gilles Benoist, Directeur général	2009		2010	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)
Rémunération exceptionnelle	4 538	4 538	0	0
Jetons de présence	117 602	137 132 ⁽³⁾	123 915	118 254
Avantages en nature	5 683	5 683	7 915	7 915
TOTAL	1 026 823	1 046 353	1 030 830	1 025 169

(1) Les colonnes « Dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « Versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry

Le Président ne dispose d'aucun avantage en nature. Dans le cadre de ses fonctions, un véhicule de société est mis à sa disposition

Jetons de présence

2009	2010
Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (70 247 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux : - de CNP Assurances (41 850 € dont 24 350 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 17 500 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ; - des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (10 000 € dont 6 736 € nets). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (81 897 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : - de CNP Assurances (52 500 € dont 28 150 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 24 350 € au titre du premier semestre 2009) ; - des filiales Caixa Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (11 000 € dont 7 040 € nets).	Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (72 223 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux : - de CNP Assurances (42 600 € dont 24 350 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 18 250 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ; - des filiales Caixa Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (7 040 €). Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (71 169 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : - de CNP Assurances (41 850 € dont 17 500 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 24 350 € au titre du premier semestre 2010) ; - des filiales Caixa Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (6 736 €).

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist

Rémunération fixe et variable

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA), à la variation du résultat récurrent et à l'évolution de la valeur intrinsèque;
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration.

Jetons de présence

2009	2010
Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (117 602 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de : • CNP Assurances (26 600 € dont 15 200 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 11 400 € au titre du second semestre 2009, dont le versement sera effectué en 2010) ; • des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ; • des sociétés Dexia (29 815 €) et Suez Environnement Cie (35 110 €).	Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (123 915 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de : • CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 15 200 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ; • des filiales Caixa Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) • des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (34 624 €).
Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (137 132 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : • de CNP Assurances (34 200 € dont 19 000 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 15 200 € au titre du premier semestre 2009) ; • des filiales Caixa Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ; • des sociétés Dexia (43 134 €) et Suez Environnement Cie (33 721 €).	Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (118 254 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance : • de CNP Assurances (26 600 € dont 11 400 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 15 200 € au titre du premier semestre 2010) ; • des filiales Caixa Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ; • des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (32 763 €).

Avantages en nature

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'entreprise). Cet abondement a représenté 1 642,68 € en 2009 et 1 978,80 € en 2010. M. Benoist bénéficie également d'un véhicule de fonction (5 935,92 €).

Tableau 3

Détail des jetons de présence versés

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2009 (en €)		Jetons versés en 2010 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2nd semestre 2008	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2009	Au titre du 2nd semestre 2009	Au titre du 1er semestre de l'exercice 2010	
Edmond Alphandéry *	28 150	24 350	17 500	24 350	L'intéressé
Gilles Benoist	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure) *	18 250	21 300	14 450	17 500	Sopassure
Jean-Paul Bailly *	13 700	6 850	10 650	6 850	Sopassure
Patrick Werner*	18 250	21 300	20 550	20 550	Sopassure
Charles Milhaud *	3 050	–	–	–	Sopassure
Bernard Comolet *	3 800	3 800	–	–	Sopassure
François Pérol *	–	–	10 650	10 650	Sopassure
Nicolas Mérendol *	21 300	–	–	–	Sopassure
Alain Lemaire *	3 800	6 850	23 600	9 900	Sopassure
Olivier Klein *	–	–	–	11 400	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC) *	25 100	9 900	13 700	13 700	CDC
Alain Quinet *	7 600	14 450	7 600	14 450	CDC
Jérôme Gallot	19 000	11 400	7 600	15 200	CDC
André Laurent Michelson	7 600	3 800	3 800	15 200	CDC
Franck Silvent *	11 400	10 650	16 750	14 450	CDC
Ramon Fernandez (l'État)	–	3 800	7 600	11 400	Trésor public
Pierre Hériaud	19 000	11 400	11 400	15 200	L'intéressé
Henri Proglia *	20 550	13 700	17 500	13 700	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy	31 200	19 800	–	–	L'intéressé
Tommaso Padoa-schioppa *	–	3 800	29 700	17 500	L'intéressé
Antonio Borgès *	13 700	17 500	10 650	18 250	L'intéressé
Philippe Baumlin ⁽¹⁾	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	15 200	3 800	3 800	7 600	MGEN
Bernard Comolet (censeur)	15 200	–	–	–	L'intéressé
Paul Le Bihan (censeur)	–	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
SOUS - TOTAL	352 850	269 250	273 100	318 650	
TOTAL	622 100		591 750		

* administrateur également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'Assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le Conseil d'administration, conformément aux notifications reçues par la Société, a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2010, selon les modalités suivantes : le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à une réunion du Conseil a été fixé par le Conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit, Comité stratégique, Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance.

Ces montants sont nets de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Tommaso Padoa-Schioppa, en tant que membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

À compter de l'exercice 2008, conformément à une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

Tableau 4 *

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 5 *

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Tableau 6 *

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 *

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 8 *

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

Tableau 9 *

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe, à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Tableau 10

PRECISIONS SUR LA SITUATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		X	X			X		X
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	X		X		X			X

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5.1 du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le Conseil d'administration de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors

du renouvellement du mandat de Directeur général, lequel expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

	Rente annuelle brute théorique (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite	
	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphanéry Président du Conseil d'administration	149 065	149 065
Gilles Benoist, Directeur général	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit, environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;
- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;
- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

Indemnités de fin de contrat de travail (en €)	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, Directeur général	1 509 882	1 549 761

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Extraits du contrat de travail

« L'indemnité contractuelle de rupture – qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

- l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987 ;*
- et de la différence entre la rémunération nette * que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique. Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail. »*

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le Conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité. Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché

Détermination de l'évolution du RBE

L'évolution du RBE sera appréciée par le Conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après "le dernier RBE") avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après "le RBE de la période de référence").

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

* La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le Conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Évolution de la productivité

Le Conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le Conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- ratio ; coût d'exploitation/PNA France ;*
- sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats/PNA France ;*
- sous-ratio 2 : coût des systèmes d'information/PNA France ;*
- sous-ratio 3 : coût des fonctions support/PNA France.*

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performances remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

12.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	MAZARS				PWC		KPMG	
	Montant HT		%		Montant HT	%	Montant HT	%
	2010	2009	2009	2009	2010		2009	
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1307	1126	94%	94%	1325	86%	1912	74%
<i>Émetteur</i>	656	689	58%	58%	614	40%	732	28%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	651	437	37%	37%	711	46%	1180	46%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	47	70	6%	6%	222	14%	665	26%
<i>Émetteur</i>	47	70			79		609	24%
<i>Filiales intégrées globalement</i>					143	9%	56	2%
Sous-total	1354	1196	100%	100%	1547	100%	2577	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social								
Autres								
Sous-total								
Total	1354	1196	100%	100%	1547	100%	2577	100%

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisition externes.